

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 44 (1959)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
 Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
 Lausanne, mai 1959 — 14^e année — Paraît chaque mois

5

Pour la Fête des Mères

HOMMAGE

Mère, sous ton regard de tendresse interdit,
 Non, tu ne savais pas, je ne t'ai jamais dit,
 Je ne me suis jamais dit peut-être à moi-même
 (C'est quand on a perdu qu'on sait comment on aime)
 Non, je ne savais pas, je ne dirai jamais
 De quelle âme de fils, ô mère, je t'aimais.
 Un en deux, toi la tige, moi le vert rameau!
 Toi la voix, moi le son, toi la source et moi l'eau.
 Union si profonde et si forte des âmes
 Que Dieu seul peut de l'œil en démêler les trames;
 Que Lui seul peut savoir en sondant nos deux cœurs
 Si c'est toi qui survis ou si c'est moi qui meurs.

LAMARTINE

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1958

Les comptes annuels des Caisses affiliées sont parvenus à l'Union, cette année à nouveau, avec une promptitude exemplaire. En effet, le 7 mars déjà, nous recevions le dernier des 1051 bilans que nous avons contrôlés en y prélevant du même coup les données utiles pour les publications officielles. Au terme de ce volumineux travail qui s'est achevé le 13 mars déjà, nous étions en possession du bilan global de toute l'organisation Raiffeisen suisse. Certes, selon les prescriptions statutaires, nos Caisses ont l'obligation de livrer leurs comptes annuels à l'Union pour le 1^{er} mars au plus tard. Bien que le nombre des Caisses s'accroisse chaque année et que la somme de leurs bilans devienne sans cesse plus importante, nous n'avons jamais été aussi tôt en possession de tous les comptes annuels. Il nous appartient avant tout d'exprimer notre recon-

naissance à tous les caissiers qui se sont distingués, une fois de plus, par leurs aptitudes, leur dévouement et leur ponctualité exemplaires. Oui, dans sa gérance interne, le mouvement Raiffeisen suisse a atteint un degré de précision qui mérite d'être relevé avec considération et respect, s'adjugeant ainsi un brillant certificat de capacité.

Le service de « dépannage » de l'Office de revision n'a été sollicité qu'en de rares cas pour la clôture des comptes de l'une ou l'autre Caisses gérées par des caissiers nouvellement en charge ou retenus par la maladie et qui n'étaient par conséquent pas à même de mener à chef cet important travail de bouclement.

A fin 1958, le nombre des Caisses affiliées s'élevait à 1051, avec un effectif global de 120 075 *sociétaires*, autrement dit 2886 de plus qu'au 31 décembre 1957. L'accroissement atteint donc presque 3000

membres comme ce fut le cas au cours des deux exercices précédents.

Le *chiffre d'affaires* de toutes les Caisses s'est élevé à 3 milliards 450 millions, soit 116 millions de plus qu'en 1957. Nous voyons peut-être un peu dans ce résultat le reflet de la nouvelle dépréciation de la monnaie qui se fait de plus en plus sentir. Il concrétise toutefois principalement le rôle sans cesse croissant que nos institutions jouent dans le trafic financier au village.

La *somme du bilan* ou le total des fonds confiés représente, sans contredit, l'élément prédominant de chaque Caisse. Dans ce domaine, nous enregistrons pour 1958, une augmentation de 6,5 %, soit de 103 millions de francs, ce qui fait qu'au 31 décembre dernier, le mouvement Raiffeisen suisse affichait un bilan global de 1 milliard 680 millions de francs. L'élargissement est ici d'environ 1 % supérieur à celui de 1957.

Il convient également de tenir compte du fait qu'en 1958, les crédits consentis par la Caisse centrale ont été réduits de 14 millions, ce qui veut dire, en d'autres termes, que les dépôts du public se sont accrus de manière plus sensible que ne le fait ressortir l'augmentation effective des bilans. Dans l'histoire de notre mouvement, les fonds confiés n'ont encore jamais affiché une telle progression. Nous constatons en effet les accroissements suivants (en chiffres ronds):

dépôts en compte courant	plus	7 millions
dépôts d'épargne	»	55 »
versements en compte de dépôts	»	5 »
obligations	»	42 »
Les placements « classiques » du public ont donc augmenté de		
quelque		109 millions de fr.

Nous n'ignorons pas cependant que les bilans de certaines banques affichent des progressions proportionnellement plus importantes encore que celles de nos Caisses

Le Congrès Raiffeisen suisse

3 et 4 mai 1959

Au moment où paraît ce journal vient de se dérouler, à Zurich, le 56^e Congrès Raiffeisen suisse, avec la participation de plus de 1700 délégués accourus de toutes les parties du pays.

Le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen » donnera un reportage complet de cette importante manifestation nationale. *Rédaction*

Raiffeisen. Nous savons toutefois que nos institutions ne sont heureusement pas le lieu de refuge de capitaux étrangers excédentaires et que la qualité de leurs dépôts ne peut que raffermir encore la valeur de leurs bilans et la sécurité qu'elles offrent à leurs adhérents.

A part les 109 millions précités, le bilan général contient encore :

3,1 millions	de passifs transitoires
0,3 »	de parts sociales
4,4 »	d'augmentation des réserves, ce qui fait au total une progression de

116,8 millions. En tenant compte des remboursements opérés sur les crédits de l'Union, nous obtenons donc une augmentation nette des bilans de quelque 103 millions de francs.

Avec 55 millions, l'élargissement accusé par les *dépôts d'épargne* est sensiblement plus fort que celui de l'exercice précédent. Certes, l'amélioration du taux d'intérêt bonifié à ce secteur n'est pas étrangère au regain d'activité constaté. Toutefois, ce dernier confirme, une fois de plus, que l'esprit d'épargne dans nos villages n'a rien perdu de sa vitalité et que nos Caisses jouissent toujours davantage de la confiance populaire. L'avance enregistrée permet au chapitre de l'épargne de franchir seul et pour la première fois le cap du milliard, avec 1041 millions de francs.

L'augmentation de 5 millions affichée par le compartiment des *comptes de dépôts* provient presque uniquement des Caisses tessinoises qui, pour des raisons connues, n'émettent pour ainsi dire aucun carnet d'épargne.

L'évolution de la politique des taux n'a pas manqué de contribuer à l'accroissement

assez sensible des *obligations* qui notent une avance de 42 millions, atteignant ainsi le volume total de 315 millions. La grande partie de ces nouveaux titres ont été toutefois émis dans le courant du premier semestre de 1958, à des conditions variant entre 4 et 4 1/4 %, ce qui va sensiblement grever les comptes d'exploitation pendant les prochains exercices.

Le nombre des *cartes d'épargne* en circulation note un nouvel élargissement de 18 000 et s'élève à fin 1958 à 534 000.

En 1957, nous avons déjà constaté que le chapitre des comptes courants créanciers comprenait également plus de 40 millions représentés par les *placements à terme des communes* et autres corporations de droit public. A fin 1958, les avoirs en compte courant se sont accrus de 7 millions, ce qui laisse supposer que les comptes à terme des communes ont également progressé et qu'ils arrivent certainement au seuil des 50 millions. Ce facteur est d'importance pour le calcul de la liquidité.

Si les *passifs transitoires* sont supérieurs de 3 millions à ceux de l'exercice précédent, la raison doit en être attribuée à l'augmentation du volume des obligations qui font ressortir des intérêts courus par conséquent plus élevés. Dans ce même ordre d'idées, la somme des droits à livrer à l'Administration fédérale des contributions s'en trouve également augmentée, puisque notre versement à Berne va excéder, cette année, les 9 millions.

Un coup d'œil maintenant sur les actifs pour démontrer l'utilisation de cet afflux d'argent frais. On constate tout d'abord des augmentations sensibles dans le secteur des *disponibilités à vue* ou facilement réalisables. Ces compartiments se sont accrus de la manière suivante :

Encaisse et chèques postaux	1,4 million
Avoir à vue à la Caisse centrale	19,0 millions
Placements à terme à la Caisse centrale	16,4 »
Ces trois postes de l'actif font donc ressortir une augmentation de	36,8 millions.

Au surplus, si l'on tient compte que les engagements des Caisses à l'Union se sont résorbés de 14 millions, la capacité de paiement s'est par conséquent améliorée de plus de 50 millions, ce qui mérite d'être signalé.

La demande de *prêts et crédits* émanant des sociétaires s'est malgré tout manifestée de réjouissante façon, ce que confirment d'ailleurs les augmentations suivantes :

Comptes courants débiteurs gagés	1,8 million
Prêts à terme gagés	2,3 millions
Prêts et crédits aux communes et corporations de droit public	5,0 »
Créances hypothécaires	54,0 »
Au total :	63,1 millions.

Bien que l'augmentation des différents secteurs de l'actif ne dépasse guère la moitié des capitaux nouvellement confiés, les chiffres précités confirment néanmoins le fait que les Caisses Raiffeisen ont été, une fois de plus, très actives dans l'octroi des prêts et crédits.

Par ailleurs, des sommes importantes ont été affectées au remboursement des crédits consentis à l'époque par la Caisse centrale. Ces derniers ne figurent dans les passifs que pour une somme inférieure à 20 millions, ce qui représente à peine plus de 1 % de la somme du bilan. Depuis, ils se sont encore sensiblement réduits. Les bilans de nos Caisses ne sont donc nullement flattés par des apports massifs de la centrale ou autres emprunts.

Au surplus, les capitaux inutilisés sont venus renforcer la réserve de paiement, sous forme d'avoirs à vue et à terme à l'Union.

Parmi les actifs, nous trouvons également le poste afférent aux « *Immeubles à l'usage des Caisses* ». Comptabilisé au bilan par Fr. 5 753 000.—, ce compartiment fait ressortir une augmentation d'environ Fr. 500 000.— par rapport au chiffre de l'exercice précédent. 65 Caisses y participent, alors qu'en 1957, elles n'étaient que 64. Par ailleurs, des constructions ont été entreprises par des Caisses qui jusqu'alors ne comptabilisaient au bilan que la valeur du terrain à bâtir qu'elles détenaient.

Les *actifs transitoires* totalisent une somme de Fr. 17 680 000.—, contre 15 422 000 francs au bilan précédent.

Ils se présentent comme suit :

Fr.	12 000.—	frais de fondation encore à amortir,
Fr.	299 000.—	mobilier, coffres-forts, etc.,
Fr.	4 409 000.—	intérêts impayés des débiteurs,
Fr.	12 960 000.—	intérêts courus des débiteurs,
Fr.	17 680 000.—	au total.

Les frais de fondation et le mobilier sont sensiblement plus élevés qu'en 1957. L'accroissement est cependant plus important en ce qui concerne les intérêts courus et impayés des débiteurs. Cette augmentation se justifie, d'une part, par l'élargissement de 50 millions affiché par le secteur des prêts et crédits et, d'autre part, par la hausse des taux d'intérêt. Le volume des intérêts impayés est de l'ordre de 0,34 %, comme ce fut déjà le cas en 1957. Il convient à nouveau de préciser que ce poste englobe également la grande partie des intérêts afférents aux parts sociales de l'Union et des échéances au 31 décembre. L'esprit de ponctualité des sociétaires est donc demeuré des plus satisfaisants.

L'analyse du *compte d'exploitation* fait ressortir tout d'abord que les produits des intérêts, autrement dit les intérêts actifs progressent de 7,4 millions et passent le cap des 57 millions de francs, alors que les charges, compte tenu des intérêts des parts sociales et des droits de timbre et contributions perçus, s'élargissent de 7,6 millions pour atteindre 45,4 millions.

Le rendement du compte d'intérêts, qui comprend également le poste de minime importance des recettes diverses, a fléchi de Fr. 272 000.—, reculant de 12 102 000 francs à Fr. 11 830 000.—. Cet amenuisement confirme bien la réduction de la marge d'intérêt, telle que nous l'avons annoncée à maintes reprises au cours de ce dernier exercice. Ce rendement a été utilisé comme suit :

Fr.	1 538 000.—	impôts à la charge des Caisses,
Fr.	3 009 000.—	frais d'administration (indemnités aux caissiers),
Fr.	2 587 000.—	frais généraux et dépenses de bureau,
Fr.	284 000.—	amortissements,
Fr.	4 412 000.—	bénéfice,
Fr.	11 830 000.—	au total.

Nous complétons ces chiffres par quelques commentaires :

Les *impôts à la charge des Caisses* ont augmenté de plus de Fr. 300 000.— (im-

pôt de défense nationale pour deux ans). Excédant le million et demi, représentant donc près du 1 % de la somme du bilan ou le 35 % du montant qui figure en définitive comme bénéfice net, la contribution fiscale des Caisses Raiffeisen s'avère de plus en plus appréciable.

Les *frais d'administration* majorés des autres frais généraux représentent exactement le 0,33 % de la somme du bilan, comme ce fut d'ailleurs le cas en 1957. En tenant compte des impôts, la proportion s'élargit à 0,42 % contre 0,41 % pour l'exercice précédent.

Les *amortissements* reculent de 363 000 francs à Fr. 284 000.— et se répartissent comme suit :

Fr.	5 000.—	sur le portefeuille des fonds publics et titres,
Fr.	147 000.—	sur le mobilier,
Fr.	124 000.—	sur les immeubles,
Fr.	8 000.—	sur d'anciens cas de malversations,
Fr.	284 000.—	comme ci-dessus.

Cette année à nouveau, aucune perte sur débiteurs n'est signalée, ce qui, pour une somme de bilan de près de 1,7 milliard, ne fait que confirmer indiscutablement la qualité des actifs en présence.

Le *bénéfice net* s'élève à Fr. 4 412 000.—, accusant ainsi une diminution de 683 000 francs, comparativement au résultat de l'exercice précédent. Il se ressent logiquement de l'augmentation des charges fiscales, d'une part, et, d'autre part, du désé-

quilibre qui est résulté l'an dernier de la hausse inégale des taux.

Après versement intégral du bénéfice annuel à la *réserve*, cette dernière s'affermi à Fr. 75 758 000.—, alors que les fonds propres, autrement dit les réserves majorées du capital social versé, atteignent 88 millions en chiffre rond, représentant donc 5,52 % des fonds confiés, contre 5,56 % à fin 1957. En incorporant à ce poste les 6,3 millions que représentent la responsabilité solidaire des membres et leur obligation éventuelle d'opérer des versements supplémentaires, engagements que nous sommes autorisés à matérialiser à raison de Fr. 50.— par sociétaire (Fr. 100.— pour certaines Caisses), on obtient un capital de garantie de plus de 94 millions, ce qui représente donc le 5,92 % du volume des engagements (a. p. 5,97 %).

Cet examen analytique nous apporte la confirmation que l'organisation Raiffeisen suisse vient de franchir une nouvelle étape dans la voie des succès. Nous devons néanmoins la valeur de notre mouvement et de son activité non seulement aux progrès matériels enregistrés, mais aussi à l'esprit de dévouement et de collaboration constructive qui animent tous les artisans de l'œuvre.

Face à la situation prospère de notre organisation nationale, nous avons tout lieu d'être pleinement satisfaits du résultat de l'année écoulée.

(Extrait du rapport de M. le directeur Egger au Conseil d'administration.)

Situation économique et marché de l'argent

L'horizon politique reste peu rassurant. Si de nombreux dangers ont pu être écartés grâce à la fermeté des puissances occidentales, nous ne devons pas nous y tromper : les tensions politiques augmentent et de nombreux problèmes fondamentaux devront être résolus avant que le monde ne puisse jouir de la paix. Cette situation contraint l'économie à faire preuve, aujourd'hui comme demain, de réserve et de prudence. Nous devons cependant nous laisser guider dans nos faits et gestes par un optimisme sain et pondéré et par notre confiance dans le bon sens de l'humanité. Souhaitons, d'une part, que jusqu'à l'échéance de mai, le problème de Berlin entre véritablement dans une phase de compréhension de la part de Moscou et que, d'autre part, les négociations menées depuis des mois en vue d'associer, sur une base multilatérale, les pays de l'OECE n'appartenant pas à la Communauté économique européenne aux six Etats mem-

bres de celle-ci, aboutissent bientôt à des solutions acceptables. Quelle que soit l'issue de ces dernières délibérations, elle posera, à nombre d'entreprises dans notre pays, de difficiles problèmes d'adaptation : la concurrence s'accroîtra, la rationalisation au maximum s'imposera.

Chez nous, les observateurs perspicaces croient pouvoir affirmer que le léger fléchissement de la conjoncture a touché le fond. Acceptons-en l'augure. La Banque nationale suisse n'annonce-t-elle pas que le besoin de moyens de paiement tend nettement à s'accroître ; la circulation monétaire et la circulation fiduciaire se sont plus fortement augmentées à fin 1958 qu'à fin 1957.

Notre *commerce extérieur* indique les mêmes signes de redressement. Comparativement aux trois premiers mois de l'année précédente, les *exportations* — dont le

volume surtout s'est accru de 17,1 % — se chiffrent à 1605,6 millions de francs, soit 9,4 millions ou 0,5 % de plus que pendant le premier trimestre de 1958. Il y a donc déjà progrès en comparaison avec une époque de plein emploi. Les *importations*, en revanche, n'ont pas encore pu combler tout à fait le recul important constaté durant le second semestre de l'an dernier. Pour ce premier trimestre, la diminution n'est cependant plus que de 51,2 millions (— 2,8 %) comparativement à la période correspondante de l'an passé. Elles s'établissent à 1783,2 millions de francs.

L'amélioration semble s'amorcer dans l'*industrie horlogère*. Les résultats de la Foire de Bâle le confirment. Au mois de mars, la Suisse a exporté au total 2 774 700 montres d'une valeur de 79,3 millions de francs. Comparativement au mois de février de cette année, il y a une légère augmentation de 249 500 montres d'une valeur de 6,1 millions de francs. En revanche, par rapport au mois de mars 1958, l'équilibre n'est pas encore rétabli et la diminution reste assez sensible puisque, durant ce mois, nous avons exporté 3 111 600 montres d'une valeur totale de 100,5 millions de francs.

Les importations ayant augmenté davantage que les exportations de février à mars, le solde passif de notre *balance commerciale* a remonté de 63,3 millions en mars, après être tombé à 13,4 millions en février. Pour l'ensemble du premier trimestre, l'excédent de nos importations, 177,6 millions, a cependant été inférieur à celui de janvier à mars 1958, 238,2 millions.

La consommation se maintient à un niveau élevé. Sous l'influence de facteurs saisonniers, le *coût de la vie* a baissé. L'indice des prix à la consommation s'inscrivait à 180,9 à fin février 1959 (août 1939 = 100) contre 181,5 à fin janvier, et après avoir atteint, avec 182,9, son plus haut point en novembre 1958.

Il sied de signaler que notre mouvement touristique a été quelque peu préterité l'an dernier. On espère qu'il regagnera les points perdus en profitant de la reprise amorcée. Alors que pendant une série d'années, la fréquentation de nos hôtels n'a cessé d'augmenter, une légère diminution s'est produite dans l'année écoulée. En effet, le total des nuitées n'a plus atteint que le chiffre de 22,74 millions contre 22,97 millions en 1957. Une des principales causes du recul de la fréquentation provient de la suppression de l'attribution de devises aux touristes français qui durent se contenter du contingentement autorisé.

Egalement, un plus grand nombre de touristes suisses semblent avoir préféré passer leurs vacances à l'étranger plutôt que dans le pays. Le nombre des nuitées d'hôtes suisses a baissé de 10,26 à 10,09 millions, alors que, pour les hôtes étrangers, ce nombre n'a reculé que de 12,7 à 12,66 millions.

* * *

Sur le *marché des capitaux*, la situation reste liquide. Nous ne reviendrons pas sur les causes qui ont engendré cette forte liquidité ; nous les avons exposées dans notre dernière chronique. La situation paraît même actuellement stable. Nous devons cependant nous tenir sur nos gardes. Avec l'introduction de la convertibilité des monnaies, des surprises peuvent survenir par le fait que la vitesse des transactions financières entre les différents pays s'est accrue et que des renversements importants peuvent se produire rapidement. Pour savoir si la forte liquidité persistera, il faut tenir compte de la reprise dans le secteur du bâtiment avec recrudescence de besoins de crédits, de l'achat des matières premières qui en découle, de la reconstitution des stocks amenuisés l'an dernier, des émissions d'emprunts publics suisses plus considérables qu'en 1958 — le calendrier de ces émissions étant assez copieusement garni — de la réouverture du marché suisse aux emprunts étrangers et du revirement constaté dans le trafic financier international dû surtout à l'augmentation des taux aux Etats-Unis : l'importation de capitaux a déjà fait place à une certaine réexportation de notre or, ce qui ressort de la diminution de notre réserve d'or à la Banque nationale. La plus grande prudence reste donc de rigueur devant l'inconnue que nous réserve l'avenir.

Nous connaissons maintenant les chiffres qui ont marqué, en 1958, l'augmentation des moyens liquides dans les grands établissements financiers. Chez les *cinq grandes banques*, l'afflux des dépôts s'est avéré d'une ampleur sans précédent. En effet, les dépôts du public ont augmenté de 1555 millions dans l'année écoulée, après avoir progressé de 807 millions en 1957 déjà, pour atteindre le chiffre global de dépôts de 10,15 milliards. Auprès des 28 *banques cantonales*, cet afflux de dépôts s'est chiffré à 1152 millions en 1958 contre 854 millions en 1957. Les dépôts du public s'élèvent ainsi au montant global de 13,46 milliards auprès des banques cantonales à fin 1958. En face de cette forte progression des dépôts, nous constatons un amenuisement de la progression des demandes de crédits. L'évolution est de 470 millions plus faible auprès des grandes

banques et de 246 millions auprès des banques cantonales. Cette constatation donne une justification de plus à l'augmentation de la liquidité. Ajoutons que pour les 62 plus importants instituts bancaires de la Suisse qui fournissent mensuellement leur bilan à la Banque nationale, le chiffre global des bilans atteint le montant de 36,8 milliards de francs à fin décembre 1958, marquant ainsi une progression de 3349 millions, ou de 10 %, qui témoigne de la vigueur de notre économie.

En 1958, les Caisses Raiffeisen ont aussi connu l'abondance de liquidité. Preuve en est l'excédent de 50 millions de francs qu'elles ont versé à la Caisse centrale, dont 35 millions en amortissement sur les crédits ouverts. La Caisse centrale en a subi le contrecoup en voyant son bilan augmenter de 39 millions en 1958, pour atteindre le montant de 309 millions. Son bilan à fin mars 1959 fait même ressortir une nouvelle augmentation de 20 millions des dépôts des Caisses affiliées pour ce premier trimestre de l'année.

Le renversement survenu l'an dernier sur le marché de l'argent s'est traduit par une rapide baisse des taux de l'intérêt. Après une période assez fiévreuse, la situation semble se stabiliser. L'une après l'autre, les banques cantonales ont publié leurs nouvelles conditions d'intérêt avec le 2 1/2 % à l'épargne, les caisses d'épargne et banques régionales assurant généralement encore le 2 3/4 %. Parallèlement et partout, le taux hypothécaire de premier rang s'est aligné sur le 3 3/4 %. Ce taux s'applique aussi bien aux anciennes qu'aux nouvelles affaires. Enregistrons avec plaisir la disparition presque générale de l'injustice qui était faite aux nouveaux emprunteurs, aux nouveaux propriétaires fonciers, par la discrimination existant depuis quelque temps entre anciennes et nouvelles hypothèques.

Certains milieux intéressés — et cela se conçoit — voudraient que la baisse du taux hypothécaire ne s'arrête pas à 3 3/4 %, mais continue jusqu'au taux de 3 1/2 % d'il y a un ou deux ans. Une telle possibilité ne saurait être envisagée. Elle n'est pas actuelle, en considération des charges qui pèseront lourdement pendant plusieurs années sur le compte d'exploitation des banques à la suite de l'émission en proportion considérable d'obligations ou bons de caisse, donc de dépôts à terme, à des conditions variant entre le 3 3/4 % et le 4 1/4 %, ou même plus, et de l'émission d'emprunts publics à long terme à 4 1/4 % et 4 1/2 %. Auprès des Caisses Raiffeisen, le taux moyen des obligations a passé de 3,23 %

en 1957 à 3,44 % en 1958. Il faut en tenir compte pendant plusieurs exercices.

Pour les **Caisses Raiffeisen**, aucune modification notable n'est à envisager pour autant que l'adaptation à la situation ait déjà été faite au 1^{er} janvier passé, selon les instructions données dans nos chroniques, conditions basées, d'une part, au passif, sur le 2 3/4 % en épargne, et, d'autre part, à l'actif, sur le 3 3/4 % pour les hypothèques de premier rang, échelle assurant la marge normale et nécessaire de gain de 1 %. Si, exceptionnellement, l'une ou l'autre Caisses devaient s'en tenir encore momentanément au 3 % en épargne en raison de la concurrence, il faudrait en tirer la conséquence logique de l'application du 4 % pour les premières hypothèques. Dans ce cas, il faudrait agir de toute son influence pour le retour rapide aux taux normaux de base de 2 3/4 %, respectivement de 3 3/4 %. Pour les obligations, on s'en tiendra au 3 %, au maximum et exceptionnellement au 3 1/4 %, tandis que le 1 1/2 % doit suffire pour les dépôts en compte courant à vue. Du côté des débiteurs, on alignera les taux sur le 3 3/4 % du premier rang en fixant celui des prêts contre secondes hypothèques et nantissement à 4-4 1/4 % et celui des avances sur cautionnement à 4 1/4-4 1/2 %. Les prêts et crédits aux corporations de droit public (communes et paroisses) doivent être frappés du même taux que les hypothèques de premier rang, soit du 3 3/4 %.

Fx

Résurrection

Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, c'est toute la certitude, toute l'espérance et toute la joie chrétienne que ces fêtes viennent rappeler une fois de plus à notre pauvre monde et aux pauvres gens qui doivent y vivre !

Saint Paul l'écrivait déjà aux Corinthiens : « Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine et vous êtes des malheureux d'y croire ; mais... le Christ est ressuscité, le premier de nous. Il nous attend dans le royaume où il est allé nous préparer notre place. Vivez donc dans la sobriété, la justice et la piété ; vivez dignes de votre bienheureuse espérance ! »

Pour l'homme qui ne croit pas, la vie n'a au fond pas de sens. Et le monde reprendra toujours à son compte le conseil du vieil Horace à la Rome antique : Carpe diem ! Profitez du jour qui passe et ne revient pas ! Cueillez ses fruits, goûtez toutes ses joies ! La vie est courte, on est mort si longtemps !

Il faut faire sa vie sans l'encombrer de tout un ballast de vertus périmées ; il s'agit d'être le plus fort et le plus habile. C'est aujourd'hui qu'il s'agit de vivre ! Les lendemains qui chantent, ne chantent pas sur les cimetières, et les morts se soucient aussi peu des vivants que les vivants se soucient des morts !

Et il y a cette autre voix, celle qui monte du tréfonds de notre être, cette voie de Dieu qui nous dit que la vie doit avoir un sens, que ce monde a été fait pour les honnêtes gens et qu'en définitive, ce sont les honnêtes gens qui ont raison.

Et il y a cette voix du Christ qui nous redit : Ayez confiance ! J'ai vaincu le péché, j'ai vaincu la mort ! Croyez en moi. Celui qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra, et je le ressusciterai au dernier jour ! Et pour lui, il y aura des lendemains qui chantent !

Notre vie actuelle peut être brève et nous échapper goutte à goutte comme l'eau fuit entre nos doigts crispés pour la retenir. Notre monde actuel, si solide, si rassurant, si attirant, peut nous échapper bribe après bribe, se dévaluer entre nos mains comme ces chiffons de papiers qu'on appelle des billets de banque ou de vulgaires traités internationaux, jusqu'à ce qu'il ne nous reste rien, jusqu'à ce que nous-mêmes nous soyons de trop ici-bas.

Qu'importe ! Il y a une autre vie et il y a un autre monde !

Mais la vie ici-bas n'a pas d'autre sens que de préparer la vie à venir, et ce qui ne sert pas à la préparer, est du temps perdu ! Et c'est vrai même dans les Caisses Raiffeisen !

Quand donc on nous demande et nous acceptons d'être désintéressés et dévoués, d'être honnêtes et loyaux, d'accepter et de porter des responsabilités, d'avoir de la conscience professionnelle et de la conscience tout court, on a raison de nous le demander et nous avons raison de l'accorder.

Ce n'est pas sur un tas d'argent que nous veillons ; c'est sur des hommes comme nous que nous voulons servir de notre mieux et selon nos moyens, par amour pour Dieu, pour imiter Jésus-Christ.

Et voilà pourquoi il faut continuer, malgré l'oubli, l'ingratitude des uns, l'indifférence ou l'incompréhension des autres, parfois l'hostilité de certains.

Nous avons à faire notre métier d'hommes et de chrétiens.

Comme de la chrysalide, le papillon se dégage et s'envole dans la lumière, ainsi, un jour, notre âme va se dégager de la terre et entrer dans la plénitude de la vie.

Pour qui aura su être un homme, il y aura « des lendemains qui chantent » !

M. C.

La Mère

— Et depuis que ton mari est mort, qu'est-ce que tu fais ?

— J'emporte mes petits.

— Où les emportes-tu ?

— Devant moi.

— Où couches-tu ?

— Par terre.

— Qu'est-ce que tu manges ?

— Rien.

Le sergent eut cette moue militaire qui fait toucher le nez par les moustaches.

— Rien ?

— C'est-à-dire des prunelles, des mûres dans les ronces, quand il en reste de l'an passé, des graines de myrtille, des pousses de fougère.

L'aîné des enfants, qui semblait comprendre, dit :

— J'ai faim.

Le sergent tira de sa poche un morceau de pain de munition et le tendit à la mère. La mère rompit le pain en deux morceaux et les donna aux enfants. Les petits mordirent avidement.

— Elle n'en a pas gardé pour elle, grommela le sergent.

— C'est qu'elle n'a pas faim, dit un soldat.

— C'est qu'elle est la mère, dit le sergent.

VICTOR HUHO
(Quatre-Vingt-Treize)

Chez les raiffeisenistes vaudois

Si la grande mission des Caisses Raiffeisen consiste à enseigner à leurs adhérents l'esprit et le goût de l'épargne et à leur procurer un crédit d'exploitation sain et rationnel, celle des fédérations réside dans la recherche des solutions pratiques aux problèmes particuliers qui se posent sur le plan cantonal, dans l'étude toujours plus approfondie de la doctrine Raiffeisen. C'est d'ailleurs bien dans le cadre de ces aspirations que viennent de se dérouler les assises annuelles de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, dont la participation, chaque année plus imposante, témoigne éloquemment de ce besoin de contact et de travail en commun manifesté par les responsables de ces institutions d'entraide au village.

Conformément à la rotation décidée à l'époque, il appartenait cette année à la Caisse de Bière, l'un des fiers bastions du raiffeisenisme en terre vaudoise, d'organiser l'assemblée cantonale des délégués. En ce samedi 11 avril, si « Jean Rosset » semble vouloir faire preuve d'une timidité à laquelle il ne nous a guère habitué en cette nouvelle année, son attitude d'abord hésitante n'affecte en rien le moral des congressistes qui par leur bonne humeur sauront finalement le convaincre à se montrer moins restrictif de ses rayons bienfaisants.

Dès 9 heures, l'Hôtel des 3 Sapins, telle une ruche en effervescence, connaît une animation peu commune et ses abords immédiats se transforment bien vite en un vaste parc de voitures, sous la courtoise direction de gendarmes à fière allure.

A l'intérieur, les discussions battent le plein, alors que l'horloge poursuit inexorablement sa course dans le temps, invitant les délégués à se rendre « du côté que c'est vrai », pour emprunter une expression bien de chez nous. Savamment décorée pour la circonstance, la salle de gymnastique a peine à contenir le flot des participants venus de toutes les régions du canton, de Rougemont au Brassus, du Léman au lac de Neuchâtel, pour témoigner leur fidèle attachement à l'idéal de solidarité.

Il est 10 heures, lorsque le distingué président de la Fédération, *M. Samuel Chevalley*, préfet de Lavaux, déclare ouverte la partie officielle à laquelle assistent de nombreux invités et quelque 220 délégués représentant 74 des 75 Caisses affiliées au mouvement cantonal.

Après les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue qu'il adresse à l'auditoire et tout particulièrement aux invités du jour, le président remercie en termes choisis la section organisatrice qui, selon l'historique fort captivant qui complète l'allocution présidentielle, doit son nom à un digne prélat qui fut mis en bière en cette bourgade, à une époque déjà fort ancienne. Touchant l'évolution du raiffeisenisme en Pays de Vaud, le rapport annuel du Comité cantonal relève les succès nouvellement remportés qui se concrétisent par un bilan global de 73 millions, chiffre en augmentation de 3,9 millions, soit le 5,3 % contre 4 % en 1957. De son côté, le mouvement d'affaires s'établit à 155,33 millions, alors que les bénéfices réalisés se sont amenuisés, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, de quelque Fr. 37 000.—, pour atteindre Fr. 204 000.—. En revanche, l'effectif des sociétaires passe de 6586 à 6703, tandis que celui des déposants d'épargne, en progression de 551, s'élève à 22 230 avec 45 millions de dépôts. Ces résultats fort satisfaisants ne sont d'ailleurs que le miroir de la considération du public

qui apprécie de plus en plus les services incontestés de ces petites banques villageoises.

Puis l'assemblée procède à la nomination de deux scrutateurs qu'elle désigne, sur proposition du président, en la personne de *MM. Durussel (Chesalles) et Goumaz (Villarzel)*.

Comme de coutume, le secrétaire, *M. Philippe Viallon (Ballens)*, recueille les ovations de l'assemblée pour la rédaction parfaite et très fouillée du procès-verbal de la dernière réunion annuelle du Mont sur Lausanne.

Au nom des sections vérificatrices du Mont sur Lausanne et d'Epalinges, *M. Burkhalter*, président de la Caisse premièrement nommée, obtient de l'assistance unanime l'approbation des comptes de la Fédération pour 1958. Pour l'exercice en cours, cette mission incombera aux Caisses de Bière et de Ballens.

Quant à la fixation des cotisations, l'assemblée se prononce pour le maintien du *statu quo*. Par ailleurs, le Comité cantonal *in corpore* est d'accord de rester « en selle » pour une nouvelle étape de 3 ans, ce que l'assemblée approuve par acclamation.

Il est une tradition bien établie qui veut qu'un hommage de gratitude soit rendu aux vétérans de la cause qui comptent 25 ans d'activité au sein des organes locaux. Cet honneur revient cette année à 11 méritants raiffeisenistes qui défilent tour à tour, vivement ovationnés, pour prendre possession du portefeuille traditionnel que le Comité cantonal leur destine. Il s'agit de :

MM. Adolphe Bourgeois (Yens)
Louis Croisier (Ballens)
Philippe Viallon (Ballens)
Henri Mauler-Devolz (Echallens)
André Chappuis (Penthaz)
François Chappuis (Gollion)
Marcel Chavallay (St-Saphorin)
Henri Beroud (St-Saphorin)
Oscar Bovey (Seigneux)
Maurice Piot (Thierrens)
Jules Desplands (Vuarrens).

Poursuivant, le président donne lecture d'une lettre émanant de la Caisse d'Yvonnand qui sollicite l'organisation des prochaines assises de la Fédération, manifestation devant coïncider avec la célébration du 50^e anniversaire de la requérante. La Caisse d'Ollon, qui sera dans le même cas, dans deux ans, revendique à son tour, par la voix de son délégué, l'organisation de l'assemblée cantonale de 1961. Il va sans dire que ces deux propositions sont accueillies avec la joie que l'on devine.

Porteur du message de félicitations et des vœux de l'Union centrale, *M. Roland Séchaud*, reviseur à l'Office fiduciaire de

Saint-Gall, après avoir analysé l'évolution du mouvement sur le plan national, commente la situation sur le marché de l'argent avec ses incidences sur la politique des taux. Le délégué de l'Union apporte ensuite quelques précisions touchant des problèmes d'actualité, exhorte les dirigeants à la prudence dans l'octroi des prêts et crédits, puis rappelle les services toujours plus appréciés de la Coopérative de cautionnement, institution autonome que l'organisation met à la disposition des Caisses affiliées.

Délégué par le représentant du Conseil d'Etat, retenu par d'autres obligations, il appartient à *M. Convers*, préfet d'Aubonne, d'apporter aux raiffeisenistes vaudois le salut de l'Exécutif cantonal. Présentant fort joliment le district qu'il administre, l'orateur rappelle avec autant d'humour que d'à-propos la configuration géographique de ce beau coin de pays que certains avis compétents comparent à un jambon dont le « manche » est tourné vers le bas. Les libéralités dont bénéficièrent les participants au cours de cette heureuse journée furent de nature à leur faire admettre, sans autres preuves à l'appui, que la généreuse cité des Birolans se trouvait bel et bien dans le « gras du jambon ». *M. le préfet Convers* félicite ensuite les Caisses Raiffeisen de la mission qu'elles accomplissent au sein des communautés rurales et tout particulièrement en faveur de l'artisanat et de la petite exploitation.

La discussion générale qui mit un terme à l'ordre du jour officiel permit la mise au point de diverses questions d'ordre pratique. C'est aussi le moment que choisit *M. Chavan*, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin, pour remercier les Caisses Raiffeisen vaudoises du geste gracieux qu'elles réitérent chaque année en faveur de l'institution qu'il représente.

Il est midi et le président en charge n'a aucune peine à convier invités et délégués à se rendre à la Grande salle où doit être servi le banquet. Préparée par un maître de céans susceptible d'émerveiller Brillat-Savasin lui-même, cette délectation gustative devait servir de prélude à toute une série de réjouissances non moins appréciées. Il est vrai que la promotion de *M. Burnet*, syndic de Berolle, au grade de major de table, allait contribuer dans une large mesure au succès de la partie récréative qui débute par les productions de jeunes musiciens de talent, auxquels succède le chœur mixte de Bière, sous l'experte direction de *M. Willy Monthoux*, fils du regretté président du Conseil de surveillance de la Caisse locale.

Puis vient *M. Armand Gusthiot*, syndic et président de la Caisse de Bière qui, après avoir transmis à l'auditoire le mes-

sage de bienvenue des organisateurs et des autorités locales, sait le captiver par le rappel de certains faits puisés dans les belles pages de l'histoire birolande.

Convité par un major à la verve débordante, *M. Gachet* prend place à la tribune et transmet à l'assemblée le salut de la Chambre vaudoise d'agriculture. Après avoir abordé la question de l'extension des allocations familiales aux agriculteurs à revenus modestes, l'orateur rompt une lance en faveur de la solidarité paysanne, rappelant l'expérience qui vient d'être tentée par une commune voisine dans le domaine de la mécanisation collective.

Figure bien sympathique de nos réunions cantonales, *M. Arthur Breton*, le dynamique président de la Caisse de Rougemont, se devait de préparer la Fédération sur certains projets touchant l'organisation future de l'assemblée dans le Pays-d'Enhaut.

Après les productions fort goûtées de la fanfare municipale et de son directeur, *M. Mages*, *M. Roth*, président du Conseil communal, souhaite la bienvenue à chacun de la part des autorités de Bière et Berolle, tout en émettant le vœu, à titre de conclusion, que le principe de la mutualité reste toujours jeune et garde toute sa valeur.

Remplaçant le commandant de place empêché, *M. le colonel Fazan*, intendant des casernes de Bière et actif raiffeiseniste, remercie les organisateurs d'avoir eu l'aimable attention d'associer l'armée à cette belle assemblée.

A son tour, *M. le conseiller national Jauhin*, de Fey, fait l'éloge des Caisses Raiffeisen et analyse certains problèmes touchant la mécanisation de l'agriculture face à l'évolution actuelle. La présence d'un troisième préfet dans la salle ne devait laisser aucun répit au major de table fermement décidé à mettre à l'épreuve chaque personnalité présente. Ne pouvant guère se disculper, le délégué de la Caisse de Servion, *M. Destraz*, préfet d'Oron, répond, fort aimablement d'ailleurs, à l'offre qui lui est faite, pour ne pas parler d'ultimatum. Enchaînant, *M. Maurice Piot*, syndic et président de la Caisse de Thierrens, se fait l'interprète de tous les bénéficiaires du portefeuille et remercie la Fédération de son attention généreuse.

Par la voix de son délégué, la jeune Caisse de Mies se doit encore d'exprimer la satisfaction qu'elle ressent à faire partie d'une organisation qui a pour but de rendre service à la collectivité et incite les Caisses à insuffler cet esprit à d'autres communes dans le but de stimuler de nouvelles initiatives.

Il est près de 16.30 heures lorsque le président, visiblement satisfait de l'heureux déroulement de cette belle journée, remercie comme il se doit le pétillant major de table, *M. Burnet*, qui s'est acquitté de sa charge avec autant de brio que d'esprit. Après avoir exprimé une nouvelle fois sa gratitude à la Caisse organisatrice pour sa réception enthousiaste et si cordiale, le président met un digne point final à cette belle manifestation d'unité fraternelle dont le souvenir lumineux restera longtemps dans le cœur de ceux qui eurent le privilège d'y assister.

Sd.

Dugerdil, Pittard, maire de Vernier, Gency, directeur du registre foncier, Addor directeur du cercle des agriculteurs, Berguer, député et président de la fédération des viticulteurs, de nombreux maires, adjoints et conseillers municipaux des communes rurales, les représentants de la presse et les deux délégués de l'Union centrale de Saint-Gall, MM. Bucheler et Froidevaux. Parmi les excusés dont l'absence est regrettée, nous citons M. l'archiprêtre Bianchi, MM. Desbaillets, ancien conseiller d'Etat, Mermier, député, président de la Chambre genevoise de l'agriculture. On évoque encore, avec émotion, la mémoire de militants disparus, parmi lesquels MM. Louis Babel, de Compesières et Edouard Thévenoz, de Laconnex.

L'appel fait ressortir la présence des délégations de 32 des 35 Caisses fédérées. Les trois non représentées sont excusées pour raisons majeures.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un procès-verbal imagé retraçant avec fidélité et concision le film des péripéties de l'assemblée de l'année dernière à Veyrier. Son auteur, *M. Marius Constantin*, est chaudement félicité.

Le rapport présidentiel de *M. Ramu* est toute une mine de renseignements, de conseils et de considérations d'une haute portée morale : « Mieux nous connaître, mieux nous comprendre, établir le bilan de nos activités collectives, resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui nous unissent dans la magnifique activité que poursuivent nos Caisses d'épargne et de crédit au service des populations rurales de notre canton. L'union fait la force. Cette grande vérité, toujours plus impérieuse dans tous les pays et dans tous les domaines, se dégage aussi de cette réunion. Cette constatation est d'autant plus réjouissante que cette force est entièrement mise au service de la paix, de l'harmonie, de la prospérité et de l'indépendance financière de l'agriculture ainsi que de toutes nos populations rurales. Ce mot « indépendance financière » semble perdre un peu de son acuité dans les conjonctures actuelles. L'industrie financière est-elle devenue plus solidaire des possibilités et des besoins de l'agriculture ? Est-elle moins avide de gain ? L'homme devient-il meilleur, est-il moins intéressé ? Hélas, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répondre à ces questions. Mais supprimez les 35 Caisses Raiffeisen de notre canton, supprimez les 1051 Caisses réparties dans toute la Suisse et vous verrez rapidement renaître de leurs cendres les difficultés qui les ont fait surgir. Nous voulons discerner, dans la présence et la qualité de ceux de nos invités qui ont bien voulu nous honorer de leur participation l'hommage que mérite l'action salutaire de nos petites banques villageoises où l'on cultive et propage la magnifique fleur de l'amitié, de la solidarité et du dévouement. »

Et le président de poursuivre dans cet esprit en donnant un rapide aperçu de

Les assises annuelles de la Fédération genevoise

« Tout paysan convaincu doit être un raiffeiseniste convaincu. »

M. le conseiller d'Etat Anken.

Réunis en assemblée annuelle, le samedi 14 mars, à 15 heures, dans la salle communale à Vernier, les délégués des Caisses Raiffeisen genevoises ont évoqué le souvenir des pionniers, M. le révérend archiprêtre Bianchi et M. le conseiller d'Etat Anken, à qui reviennent les mérites d'une œuvre qui joue actuellement un rôle prédominant au sein des populations rurales. Qu'on en juge :

Les 35 Caisses genevoises fédérées groupent 2333 sociétaires et 6209 épargnants. Poursuivant sa marche ascendante, le chiffre global des bilans se situe à 30,2 millions, en augmentation de 2,6 millions ou

de 9,6 % sur l'année précédente, alors que le trafic financier indique un roulement de 97,8 millions. Leurs réserves atteignent 1 154 000 francs. Ces chiffres se passent de commentaires. Ils consacrent l'importance du mouvement et la somme des services rendus.

Accueillis et charmés par les accents de la fanfare « La Villageoise », les délégués, au nombre de plus d'une centaine, entourèrent le comité fédératif et les personnalités invitées que leur président, *M. Edmond Ramu* (Dardagny), paternel et bienveillant, se plaît à saluer. Nous avons noté spécialement M. le conseiller d'Etat Duchemin, président du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, MM. le conseiller national Revaclier, Berthoud, ancien chef de service de l'agriculture et son successeur

l'évolution de la situation économique et financière, s'arrêtant plus spécialement aux difficultés auxquelles ont dû faire face les Caisses genevoises, les Caisses suisses et plus encore leur Centrale de Saint-Gall. Eu égard aux nouvelles tâches qui se présentent et à la complexité des problèmes à résoudre, l'orateur annonce l'organisation prochaine de cours d'information à l'intention des dirigeants. Une telle initiative honore le comité fédératif. Il doit en être chaudement félicité. Et M. Ramu de conclure par cette profonde pensée empreinte d'un optimisme du meilleur aloi devant les merveilles de la vie :

« Bonheur de vivre au contact de la nature entre amis. Sachons écouter la leçon qui se dégage de la grandiose harmonie qu'offre à nos regards le soleil qui réveille la nature endormie. Écoutons l'hymne de la vie qui partout chante autour de nous, sachons goûter après le rude effort d'un jour d'été la douce paix qu'étend sur toutes choses le voile majestueux d'un crépuscule étoilé dans la douce tiédeur de l'air embaumé d'une nuit d'été. Écoutons, regardons et nous comprendrons mieux le miracle de la vie qui nous entoure. Nous y découvrirons les fleurs qui nous sourient et que, trop souvent, dissimulent à nos regards les épines du chemin. Artisans de la paix, bon voyage au cours de l'an commencé. »

La partie administrative est rondement menée. Sur la base du rapport des Caisses vérificatrices de Céligny, Choulex et Chancy, par la voix du président de cette dernière, M. Forestier, décharge est donnée avec remerciement au trésorier, M. Mévaux (Jussy), pour l'habile gestion de la Caisse du ménage interne de la fédération. Les sections de Collex-Bossy, Compesières et Confignon rapporteront sur les comptes de l'exercice 1959.

Il appartenait à M. le conseiller d'Etat Duchemin d'apporter le salut et les encouragements du Conseil d'Etat de la république et canton de Genève. Il souligne les éminents services que rendent les Caisses de crédit mutuel tant à la collectivité qu'à l'Etat lui-même. Aussi en appelle-t-il à la continuité de l'étroite collaboration qui s'est instituée et qui témoigne d'un état d'esprit progressiste et véritablement démocratique opposé à l'étatisme. En raiffeiseniste convaincu, membre actif de la Caisse de Cartigny, le distingué orateur évoque des souvenirs des pionniers Desbaillets et Anken avec lesquels il a collaboré à l'épanouissement du mouvement Raiffeisen dans le canton et se réjouit du chemin parcouru, des succès remportés grâce à la perspicacité et à la persuasion alliées à une confiance justifiée. Les Caisses de crédit mutuel ont su s'imposer ; les chiffres parlent plus que toute autre démonstration. M. Duchemin se plaît encore à émettre des considérations sur les problèmes économiques, aigus et

urgents, de la grande Genève — ville dont l'effectif des habitants croît à la cadence de 22 unités par jour — en corrélation avec le maintien du caractère rural de la campagne genevoise. Puis il distribue enfin des remerciements aux artisans de l'œuvre Raiffeisen, aux dirigeants locaux, au comité de la fédération cantonale et jusqu'aux représentants de la Direction centrale suisse.

Il est vraiment réconfortant — et cela mérite d'être souligné — d'entendre évoquer publiquement et sincèrement la collaboration mutuelle qui se manifeste, à la satisfaction réciproque, entre gouvernement cantonal et le mouvement Raiffeisen pour le plus grand bien de la collectivité, les Caisses Raiffeisen servant pratiquement d'intermédiaires entre l'Etat et les classes rurales.

La péroraison de M. le conseiller d'Etat Duchemin est saluée par les vifs applaudissements de l'auditoire suivis d'un vibrant pas redoublé de la vaillante petite fanfare du jour.

Enchaînant, les deux délégués de l'Union se partagent la tâche d'exposer les problèmes d'actualité et de donner les directives d'usage découlant des expériences faites en cours de révision. M. Froidevaux, tout d'abord, apporte le message de la Direction centrale, ses félicitations pour les succès obtenus et ses vœux pour un avenir plus fructueux encore. Sans vouloir minimiser la part de la haute conjoncture dans les brillants succès réalisés, le rapporteur ose affirmer avec force et conviction que les Caisses Raiffeisen ont assis leur réputation et conquis leur autorité par l'application intégrale des principes des pionniers, esprit pratiqué dans sa conception la plus élevée par l'homme qui est tout près de l'homme, dans la communauté villageoise où chacun a pleine conscience de ses responsabilités. Après s'être étendu sur la situation du marché de l'argent, il conclut en faisant appel à l'effort de tous pour la réalisation des objectifs tracés : « Aide-toi et le ciel t'aidera ! »

Cet exposé est complété par celui de M. Bucheler qui fait un commentaire de la progression des bilans, de leur structure face aux prescriptions légales et des résultats des révisions. Il rend hommage aux dirigeants sur la brèche tout au long de l'année, mais fiers d'entendre proclamer leurs propres succès.

L'ordre du jour appelle encore un acte solennel de reconnaissance envers tous ceux qui se dévouent depuis un quart de siècle et plus au service des Caisses locales et, partant, de la chose publique. A l'instar de ce qui se fait dans nos fédérations de Suisse romande, la Fédération genevoise a voulu honorer ses jubilaires. Pour la première fois, cette cérémonie devait revêtir

un cachet tout particulier en raison surtout du nombre imposant des bénéficiaires. 46 chevronnés sont successivement appelés, en cette proclamation des vétérans, par le président Ramu qui sait trouver les accents traduisant les sentiments de gratitude auxquels ont droit ces méritants pionniers et qui leur remet un élégant portefeuille dédié, souvenir qui deviendra traditionnel pour les jubilaires à venir. Honneur à eux ! Et la fanfare les acclame à sa manière. En voici le palmarès :

Avully : MM. Humbert Arthur, Brand Henri, Schmid Joseph.

Avusy : MM. Vuichard Louis, Déthiolaz Julien.

Bernex : MM. Cruz Louis, Catry Marcel, Favre Charles, Mermillod Gustave.

Choulex : MM. Rivollet Joseph, Floquet Léon, Jaillat Edouard, Descombes Jean.

Collex-Bossy : MM. Estier Jean, Piccot Eugène, Emery Marc, Constantin Marius.

Collonge : MM. Margand Edouard, Thorens Paul, Falquet Fr.-Xavier.

Compesières : MM. le chanoine Dusseiller, Babel Louis, Geneccand Francis, Babel Henri.

Confignon : MM. Berthet Joseph, M. le chanoine Comte.

Corsier : MM. Chapel Emile, Peccoud François, Buffet Laurent.

Dardagny : MM. Ramu Edmond, Mermier Georges, Hutin Alfred, Pierrehumbert Charles.

Grand-Saconnex : M. Tissot Francis.

Hermance : M. Nyauld Robert.

Meinier : MM. Favre Gustave, Dentand Louis.

Meyrin : M. Louis Large.

Presinge : MM. Dessuet Edmond, Gonin Humbert, Suatton Arsène.

Satigny : MM. Bonnet Ami, Vulliez Edmond, Addor Charles.

Troinex : M. Blandin Gustave.

Comme il se devait, la fédération n'oublie pas les ouvriers de la première heure. C'est pourquoi elle réserve également le portefeuille-souvenir aux deux pionniers, M. l'archiprêtre Bianchi, actuellement à Vézenaz, mais fondateur de la première Caisse genevoise à Avusy, et à M. Berthoud, ancien chef de service du Département cantonal de l'agriculture.

Les vétérans disent leur merci par la voix toute émue de M. Vulliez, de Satigny et par celle de M. Berthoud, qui souligne que si l'argent divise le monde, il est, par la Caisse Raiffeisen, dans nos communes, un ferment de cohésion et de paix.

L'ordre du jour officiel étant épuisé, les délégués se délectent au verre de l'amitié en savourant les aimables paroles que vont successivement prononcer les représentants des autorités et des diverses fédérations rurales du canton. M. le conseiller national Revacrier évoque l'évolution des commu-

nes préurbaines en rapport avec le maintien des terres cultivables. *M. Pittard*, maire de Vernier, parle des soucis des même communes et de l'intégration des populations nouvellement venues. *M. Jean Petite*, président de la Caisse de Vernier, organisatrice de la réunion, adresse ses souhaits aux délégués et brosse une image saisissante de la transformation de sa commune. *M. François Gency*, directeur du Registre foncier, se félicite des excellents rapports existant entre son service et les Caisses de crédit mutuel, alors que *M. Louis Berguer*, député,

vice-président de la Chambre de l'agriculture, excuse l'absence du président Mermier et parle encore du rôle de l'argent, source d'activité féconde par la solidarité.

Cette manifestation des mieux réussies a laissé une impression heureuse de réconfort et de confiance en l'avenir. Elle traduit bien l'enthousiasme des militants raiffeisnistes genevois et leur ferme volonté d'œuvrer toujours plus et toujours mieux au service de leur noble idéal.

Fx.

Dans les fédérations de Suisse alémanique (Suite et fin)

Grisons

Réunie le 12 octobre 1958 à Schiers, l'assemblée annuelle ordinaire de la fédération des Grisons a vu la participation de 111 délégués représentant 52 Caisses affiliées, réparties dans les diverses vallées du canton.

Dans son rapport annuel, le président de la fédération, *M. Walkmeister*, se plaît à mettre l'accent sur la prospérité sans cesse croissante des 85 Caisses grisonnaises qui comptent 6000 membres et quelque 20 000 déposants avec une somme globale de bilan de 60 millions et un fonds de réserve de 2 millions. Ces résultats enviables sont la consécration d'une administration conforme à l'esprit des statuts ainsi qu'aux principes éprouvés du système. Ils représentent en outre les fruits du dévouement bénévole manifesté par les organes locaux.

Porteur du message de la centrale de Saint-Gall, *M. le directeur Egger* se plut à féliciter les Caisses de cette vivante fédération qui viennent de s'affirmer à nouveau par des résultats fort appréciables. Analysant la situation économique du moment, le chef de l'Office de revision s'arrêta à l'actuel problème du marché de l'argent et des capitaux, ainsi qu'à la politique des taux.

Le climat propre à la discussion générale était ainsi créé et les délégués ne manquèrent pas d'y participer.

Puis l'assemblée entendit encore *M. Mangold*, conservateur du registre foncier, qui entretint les délégués de diverses questions touchant à la mise à jour des titres hypothécaires, mettant l'accent sur certaines particularités cantonales en la matière.

Citons par la même occasion que cette vaillante fédération, dont l'activité est des plus réjouissantes, avait organisé, comme ce fut d'ailleurs déjà le cas en 1957, un cours d'instruction décentralisé qui s'est tenu le 29 mars à Coire, à l'intention des dirigeants des Caisses desservant les régions de Reichenau, de Coire, de Landquart et

du Prätigau. Cette heureuse journée de travail connut un vif succès, permettant aux nombreux délégués de renouveler leurs bagages de connaissances pratiques.

Bâle-Campagne

Convoquée plus tôt que de coutume, le congrès Raiffeisen de Bâle-Campagne s'est tenu l'an dernier, le 19 octobre à Allschwil. Plus de 80 délégués représentant les 14 Caisses affiliées ont répondu à l'invitation.

Dans son rapport annuel, le président de la fédération, *M. Paul Muller*, d'Oberwil, relève la situation prospère du mouvement cantonal aux destinées duquel il préside avec tant de compétence. En augmentation de 1,4 million sur l'exercice précédent, la somme du bilan global s'élève à 34 millions de francs, alors qu'un bénéfice net de quelque Fr. 100 000.— porte les réserves à un million et demi.

Après la liquidation expéditive des affaires administratives, *M. le directeur Egger*, représentant l'Union suisse de Saint-Gall, fait un exposé sur la situation économique, s'arrêtant plus particulièrement à l'évolution du marché de l'argent avec ses incidences sur la politique des taux.

Au terme de la discussion fort nourrie qui s'ensuivit, le Dr *Willy Eglin*, de Bâle, emmena l'assistance visiter les forêts trop peu connues d'Allschwil, par le truchement d'un film particulièrement apprécié des délégués qui remportèrent un lumineux souvenir de cette heureuse journée raiffeisniste.

Oberland bernois

C'est le 2 novembre 1958 que s'est tenue la dernière assemblée annuelle de cette fédération, manifestation à laquelle s'étaient donné rendez-vous, à Schwarzenegg près de Thoune, 212 délégués et invités repré-

sentant 61 Caisses affiliées sur les 75 que compte l'Oberland bernois.

Il ressort du rapport annuel présenté par *M. Ernest Muller*, président de la Fédération, que les Caisses de l'Oberland bernois accusent désormais la respectable somme de bilan de 68,9 millions. Alimentées par un bénéfice de Fr. 234 372.—, les réserves atteignent 2,69 millions de francs. L'effectif des membres s'est accru à 6947 alors que celui des déposants d'épargne progresse à 26455 pour un volume de dépôts de 53,8 millions.

Aucune mutation n'intervenant dans la composition du Comité cantonal, celui-ci voit son mandat renouvelé pour une nouvelle période administrative.

Dans un premier exposé traitant de la situation sur le marché économique, le directeur *Egger*, de la centrale de Saint-Gall, sait intéresser l'auditoire attentif par quelques considérations d'actualité brûlante touchant l'épineuse question des taux d'intérêt.

Après le banquet en commun, le représentant de l'Union suisse rappela les services de la Coopérative de cautionnement, cette institution autonome de l'Union qui se signale par une activité en constante évolution. A l'époque, elle avait déjà accordé quelque 3300 demandes de cautionnement pour un engagement total de 22 millions de francs. Enchaînant, *M. Fritz Naef*, reviseur à l'Office fiduciaire de Saint-Gall, sut tirer les enseignements découlant des expériences faites en cours de revision.

La discussion générale qui mit un terme à cette féconde journée de travail permit aux responsables des Caisses oberlandaises d'emporter de nouvelles consignes qu'ils sauront mettre à profit dans l'accomplissement de leur belle mission.

Zoug

Comme ses devancières, l'assemblée de cette fédération, convoquée pour le samedi 8 novembre 1958, à Oberägeri, a connu un vif succès. Elle fut suivie avec un intérêt renouvelé par plus de 50 délégués représentant les 12 Caisses affiliées.

Effleurant la situation économique en Suisse, le président de la Fédération, *M. S. Köppel*, de Menzingen, dans un rapport très fouillé, examine plus attentivement ce problème sur le plan cantonal, soulignant le rôle bienfaisant que les Caisses Raiffeisen sont de plus en plus appelées à jouer. Cette constatation trouve sa confirmation dans les résultats obtenus. En effet, la somme globale des bilans affiche une augmentation dépassant le million pour atteindre la somme de 17 millions au 31 décembre 1957, alors que le chiffre d'af-

fares, baromètre des services rendus, s'élève à 42 millions de francs. A eux seul, les dépôts d'épargne approchent du seuil des 12 millions, tandis que les réserves, majorées du bénéfice intégral, s'élargissent à Fr. 480 000.—, assurant ainsi la capacité d'action future de ces institutions à caractère d'utilité publique.

A son tour, le chef de l'Office fiduciaire de l'Union suisse, le directeur Egger, commente d'experte façon les revirements qui ont caractérisé la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, apportant aux responsables des Caisses locales les judicieux conseils que nécessite la fixation des taux d'intérêt.

Dans un deuxième exposé, le représentant de la direction centrale émet quelques commentaires touchant des questions d'ordre administratif, s'arrêtant à la gérance des crédits de construction notamment. L'orateur ne devait pas manquer également d'apporter certains éclaircissements concernant la nature de la motion déposée au Conseil d'Etat zougnois et visant à la création d'une loi cantonale sur les caisses d'épargne, motion qui n'apporterait aucun avantage aux déposants, face à la loi fédérale en vigueur, mais dont les répercussions seraient pratiquement dirigées contre les Caisses Raiffeisen. Il importe donc de prendre position contre cette intervention, ce qui confirme d'ailleurs la discussion générale qui s'ensuivit.

Argovie

Cette importante fédération que préside avec compétence et distinction M. Paul Schib, député (Möhlin), a tenu ses assises annuelles le 22 novembre dernier à Lengnau, en présence de quelque 300 personnes.

Dans son rapport annuel, le président Schib mit l'accent sur le rendement favorable de l'année agricole, sur la situation réjouissante de l'économie en général et sur la détente qui se manifestait à l'époque déjà sur le marché de l'argent et des capitaux et qui n'a pas manqué de s'améliorer conformément au vœu émis par le rapporteur qui se plaît, en passant, à relever la nouvelle augmentation de 9 millions de la somme des bilans affichée par les Caisses argoviennes.

Dans le courant des délibérations qui suivirent, il est décidé de tenir le prochain congrès cantonal à Oberentfelden. Par ailleurs, il est prévu d'organiser sur le plan régional, une journée d'enseignement pratique à Fislisbach. En effet, l'expérience faite par le cours d'instruction mis sur pied le 31 mai dernier, avec le concours de l'Union, au profit des Caisses des dis-

tricts de Brougg, de Laufenbourg et de Rheinfelden, a été des plus concluantes, puisque plus de 70 délégués s'y étaient donné rendez-vous, prouvant par là tout l'intérêt suscité par de telles rencontres.

Succédant aux délibérations statutaires, M. I. Egger, directeur de l'Office de révision à Saint-Gall, apporta aux raiffeisenistes argoviens le message et les félicitations des organes centraux. Après s'être arrêté, comme il se devait, à l'importante question de la situation sur le marché de

l'argent et des capitaux, l'orateur ne manqua pas de distribuer aux responsables des Caisses locales de judicieuses consignes touchant la fixation des taux d'intérêt, face à l'évolution constatée.

Dans un exposé intéressant, tout particulièrement les caissiers, M. Kohler, de Brougg, conservateur du Registre foncier et notaire, traita divers problèmes touchant le secteur hypothécaire.

Sd.

Les 40 ans de service de M. Albert Krucker, fondé de pouvoir



vice extérieur, mission souvent pénible mais pleine de satisfactions.

40 années de loyale collaboration ne saurait laisser indifférente la direction centrale qui exprime à M. Krucker sa profonde gratitude. A ce message de vive reconnaissance s'associent également les raiffeisenistes des villages de montagne les plus reculés du Valais, des Grisons et d'ailleurs. Bien que M. Krucker soit peu connu des raiffeisenistes romands, il fait partie de la grande famille qui communie à la joie de ce jubilé. Aussi, la rédaction du « Messenger » présente-t-elle à ce fidèle collaborateur ses vœux les meilleurs de santé et souhaite le voir, de longues années encore, poursuivre son activité féconde au service de notre organisation.

Le respect du pain

Dans un paysage, à part la forêt, il n'y a rien de plus beau que l'ondoiement d'un champ de blé dont les épis dansent au vent, lourds de leur poids doré, dressés comme une forêt de lances teintées d'une couleur légèrement bleuâtre.

Tard en automne ou au début du printemps le semeur a passé sur les sillons. Et maintenant la semence le lui rend cinquante, cent fois ce qu'il avait confié à la terre. Toujours les champs de blé et de seigle mûrissent; à une mer drue d'épis ou de gerbes, le soleil donne l'ultime degré de maturité pour le pain.

« Je dois le respect du pain à ma mère : Le pain c'est quelque chose de saint, disait-elle, un don généreux de Dieu pour lequel tous les jours nous devons le prier et le remercier. Et fais bien attention à toutes les miettes pour qu'aucune ne se perde. »

« J'ai gardé ce respect du pain jusqu'à ce jour et lorsque plus tard comme soldat j'assistais à l'insouciance impie de camara-

Combien en est-il de caissiers, de membres des Comités de direction ou des Conseils de surveillance qui se réjouiront à la vue du sourire amical de « leur » reviseur ? Pour les Caisses du Haut-Valais, des Grisons, de Saint-Gall et d'Uri, n'est-ce pas « leur » reviseur ? Il n'est toutefois pas seulement reviseur, mais bien le conseiller des Caisses et spécialement de celles desservant les régions de montagne. Il jouit de la pleine confiance des montagnards à qui il rend d'incalculables services dans la recherche de solutions pratiques visant à améliorer leurs conditions d'existence souvent difficiles. M. Krucker jouit également de la confiance de la direction de l'Union qui apprécie en lui le zèle et l'entregent d'un collaborateur fidèle et dévoué à la cause raiffeiseniste.

Entré le 22 avril 1919 en tant qu'apprenti au service du mouvement Raiffeisen, il est parvenu à s'imposer bien vite pour accéder au poste de caissier principal. En 1928, il passa à l'Office de révision, mettant ses capacités à la disposition du ser-

des qui jetaient du pain dans la poubelle, c'était pour moi un coup qui frappe au cœur. J'estimais la profession d'un agriculteur, d'un meunier et d'un boulanger comme celle d'une caste noble parce qu'ils semaient le blé et le moissonnaient, le moulaient et le cuisaient au four.

« Très tôt, je fus impressionné par le fait que les anciens Confédérés avant la bataille de Morat et dans d'autres campagnes firent bien comprendre à leurs soldats l'ordre donné de ne pas seulement épargner les églises et les chapelles, mais aussi les moulins. »

Le pain nous rassasie et contient ce qu'il y a de plus précieux pour maintenir et établir notre réservoir de forces. Tout le monde se nourrit de pain. On le trouve sur la table du pauvre autant que sur celle du riche, sur celle de nos montagnards et celle du citadin, sur celle du grand-père comme sur celle de sa petite-fille. Et tous les peuples le connaissent, de sorte que l'humanité tout entière forme une seule grande communauté : celle du pain. Qu'ils puissent donc rompre le pain dans l'amitié et la paix, au lieu de se dévorer mutuellement dans leur lutte pour le pain quotidien ! Si nous étions capables de partager notre pain avec plus de bonne volonté avec ceux qui en manquent, il y aurait certainement moins d'envie et de discorde, moins de séditions et de guerres dans les entrailles de la société. Le pain étant le fruit de la sueur et du labeur et ne prospérant que sous l'effort commun du Ciel et de l'homme, les anciens peuples déjà et de tout temps, l'entourent d'un certain mysticisme, d'une certaine cérémonie sacrée. La prière du *Pater* : « Et donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » et la Sainte Cène ont élevé le pain pour tous les hommes et peuples chrétiens à la conception d'un idéal important de la vie, à une dignité suprême voire une consécration.

Philippe Etter, conseiller fédéral.

La propriété par étages

Le département fédéral de justice et police a soumis aux cantons et aux associations économiques intéressées trois projets de la division de la justice relatifs à la propriété par étages.

Le rapport relève qu'une nouvelle base légale doit être donnée aux droits de propriétés par étages actuellement existants, qu'il s'agisse des dispositions de l'ancien droit subsistant telles quelles, de celles qui ont été transformées, ou encore des formes de remplacement auxquelles on a eu recours depuis l'entrée en vigueur du code

civil. Une révision de ce code serait donc nécessaire quand bien même elle n'aurait pas pour objet d'instaurer la propriété par étages et de permettre son développement. Abstraction faite de cet objectif, les dispositions du code civil sur la copropriété ont besoin d'être révisées, car elles ne suffisent pas, dans leur état actuel, à protéger l'intérêt du copropriétaire contre l'indifférence, la négligence, ou l'humeur récalcitrante d'autres copropriétaires — cet intérêt étant, d'ailleurs, l'intérêt de tous. Mais le but essentiel, qui est bien d'introduire la propriété par étages dans notre droit, ne peut être qu'approuvé. Il s'agit de permettre au plus grand nombre possible de familles d'acquérir leur propre appartement. Différentes circonstances économiques, d'autant particulièrement de ces dernières années, ont donné à cette préoccupation un incontestable caractère d'actualité et une signification toute nouvelle.

Gros avantages

L'énorme accroissement des surfaces construites et habitées, au détriment des surfaces cultivées, a encore entraîné la raréfaction et le renchérissement du terrain à bâtir dans les zones urbaines et les autres centres de l'économie, à quoi est venu s'ajouter l'accroissement constant du coût de la construction. Il en résulte une utilisation plus intensive du sol par augmentation du nombre des étages des nouvelles maisons ; le coût de la construction devient, dès lors, si élevé, qu'il n'est plus guère à la portée que d'entreprises organisées en sociétés commerciales disposant de capitaux considérables. Le nombre des locataires a, de ce fait, fortement augmenté, au détriment de celui des propriétaires de leur habitat. Si on offre à un entrepreneur la possibilité de construire des bâtiments locatifs destinés à être vendus par appartements, ou à des copropriétaires de construire sur leur fonds en transformant leurs parts respectives en propriétés d'étages, il

devient possible à des personnes même de milieu modeste d'acheter l'étage, ou l'appartement qu'elles habitent avec leurs familles.

Un véritable enrichissement

L'augmentation très sensible des revenus donne à toute une catégorie de notre population les moyens d'acquérir un bien immobilier. Il convient donc, si véritablement le public en manifeste le désir, de rendre possible et de faciliter une utilisation des plus judicieuses du produit du travail, avantageuse pour l'acheteur, mais précieuse aussi du point de vue du bien commun. L'appartement une fois acquis représente un petit capital qui ne se déprécie guère ; si des dettes ont été contractées et garanties par gages pour permettre son acquisition, ce bien augmente de valeur à mesure de leur amortissement. Il reste acquis à la famille alors qu'elle aurait dépensé, comme locataire, pour le paiement du loyer et pour d'autres besoins momentanés, la plus grande partie des fonds qui auraient pu être consacrés à l'achat de l'appartement, sans obtenir une contre-valeur durable de ces dépenses.

Le fait d'être propriétaire de son logement constitue, d'ailleurs, un véritable enrichissement pour la personnalité, et contribue à renforcer le sens familial ; il resserre les liens de la famille avec le sol et, par là même, avec la communauté restreinte de l'immeuble et celle, plus étendue, de la commune. Cet enracinement dans la communauté entraîne, à son tour, un intérêt accru pour la chose publique, à son échelon comme à celui de l'Etat.

On peut en attendre un renforcement du civisme et du sens des responsabilités publiques. Permettant la division de la propriété par appartements en faveur des plus larges couches de la population, l'introduction de la propriété par étages devrait donc être saluée comme un bienfait économique, social et politique.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Léchelles-Chandon (Fribourg)

La paroisse de Léchelles-Chandon célébrait, dimanche 15 mars, le 25^e anniversaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen. C'est effectivement en 1934 que, sous l'impulsion de M. l'abbé Demierre, alors curé de la paroisse et aujourd'hui directeur de l'Ecole secondaire de la Gruyère, une quinzaine de personnes de la paroisse fondèrent une caisse de crédit mutuel. Depuis lors, l'institu-

tion s'est développée et, à ce jour, elle a rendu de nombreux et appréciables services.

La célébration de ce quart de siècle d'existence débuta par l'office, au cours duquel M. le doyen Monnard, président de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen, prononça un magnifique sermon de circonstance. Puis, ce fut l'assemblée administrative, suivie de la séance jubilaire.

Assemblée administrative

Sous l'habile direction de M. Séraphin Wicht, président du Comité de direction, la séance administrative se déroula à la salle d'école. Le procès-

verbal de la précédente assemblée, rédigé par M. Robert Kolly, fut adopté à l'unanimité. Les comptes internes de la caisse atteignent à ce jour environ 14 000 fr. Quant au roulement annuel, il se chiffre par un total de près de 400 000 fr. Les dépôts d'épargne ont augmenté de 39 700 fr. et sont actuellement supérieurs à 120 000 fr. Après rapport de M. Henri de Gottrau, président du Conseil de surveillance, les comptes furent approuvés avec remerciements au caissier et félicitations aux organes dirigeants.

M. Wicht présenta un bref rapport de direction; il en ressort que l'effectif du crédit mutuel est d'une cinquantaine de membres. Au cours de l'année dernière, le comité a tenu 8 séances. M. Wicht se fit l'interprète de l'assemblée en s'adressant à M. Simon Marmy qui durant 12 ans, occupa avec autant de dévouement que de savoir-faire la fonction de caissier et qui, au cours de l'année dernière, alla élire domicile à Fribourg. Son successeur, M. Robert Kolly, a pris sa tâche à cœur et il reçut, lui aussi, des éloges mérités. Cette séance administrative, liquidée en un temps record, ne donna lieu à aucune discussion. C'est dire que la confiance et l'amitié règnent parmi les membres.

Celui qui, pour la première fois, assiste à de telles délibérations, est d'ailleurs frappé par l'esprit de fraternité dont sont animés les coopérateurs mutualistes de Léchelles-Chandon.

Séance « jubilaire »

A midi, les membres de la « Raiffeisen » et leurs invités se retrouvent dans la grande et belle salle de l'Hôtel de la Gare, pour le banquet, au cours duquel se déroulera la séance « jubilaire ».

M. Séraphin Wicht ouvre les feux oratoires en souhaitant la bienvenue aux invités, et plus spécialement à MM. Ducotterd, conseiller d'Etat; Guisolan, préfet; Froidevaux, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall; les abbés Monnard, doyen, et Kümin, curé. Il excuse l'absence de MM. les abbés Demierre et Novarina, tous deux anciens caissiers de la « Raiffeisen ». Puis il fait l'histoire de la caisse au cours de ses 25 ans d'existence. Il rappelle qu'au début 15 membres y adhèrent et désignent comme premier président M. Maurice Pauchard. Chiffres à l'appui, il fait ressortir le constant développement de l'institution. Il énumère les noms des 13 membres décédés au cours de ce quart de siècle; l'assemblée se lève et se recueille quelques instants pour honorer leur mémoire.

Sous l'experte direction de M. Paul Wicht, promu major de table, se déroule ensuite une très intéressante partie oratoire.

On entend d'abord M. Froidevaux, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall. Nous ne pouvons donner qu'un bref résumé de son brillant exposé sur la raison d'être des Caisses Raiffeisen. Celles-ci ont pour cadre la paroisse ou la commune. Or, notre pays est aujourd'hui saisi par la fièvre de la centralisation. On assiste à une concentration à outrance des forces dans les grandes entreprises anonymes ou étatiques. Qu'on le veuille ou non, la commune représente le dernier rempart de la décentralisation, celui où s'exercent les droits et les libertés de la personne. Pour éviter le péril mortel de la centralisation, il faut revenir à une économie plus démocratique, plus humaine, où les petites unités personnelles et responsables ont la prépondérance. La commune, la plus petite soit-elle, doit prendre conscience de sa force et prouver qu'elle est majeure. Après avoir réalisé intégralement son autonomie, s'être équipée sur les plans politique, spirituel, intellectuel, social, économique et culturel, elle doit pourvoir à son propre équipement financier. Comme telle, la Caisse Raiffeisen y contribue largement. Le crédit mutuel

renforce la communauté rurale par la solidarité; il veut promouvoir la renaissance du village. Raiffeisen lui-même donnait de cette mission la définition suivante: « Mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol. »

Est-il tâche plus noble que celle d'inculquer l'esprit d'économie à nos populations villageoises? La Caisse Raiffeisen est la banque du village par excellence. Son but est de christianiser l'usage de l'argent. Celui-ci est une force, une puissance et tout le monde en a besoin, l'individu aussi bien que la famille et l'Etat. Mais l'argent n'est pas le but de la vie et ne doit pas être un maître. C'est un moyen de vivre, qui doit être mis au service du bien commun. La fortune du fort au service du faible, telle est la devise des Caisses de crédit mutuel. Après ces considérations, à notre avis valables pour tout établissement bancaire, M. Froidevaux parle de l'importance des Caisses Raiffeisen qui, en Suisse, sont actuellement au nombre de 1051, dont 56 dans le canton de Fribourg. Pour l'ensemble du pays, elles groupent 120 000 sociétaires. Elles gèrent 1,5 milliard de dépôts, confiés par 530 000 épargnants. Elles possèdent ensemble 71 millions de réserves. Pour terminer, M. Froidevaux rend hommage à la Caisse Raiffeisen de Léchelles-Chandon, à ses dirigeants et à tous ses membres. En signe de reconnaissance, il leur remet un diplôme de la part de la direction de l'Union suisse.

M. le doyen Monnard déclare que, lorsqu'un curé s'est rendu compte des bienfaits d'une Caisse Raiffeisen, il ne peut que s'y intéresser. Il en démontre les réels avantages et cite deux exemples où deux familles, l'une d'ouvriers et l'autre d'agriculteurs, ont été financièrement sauvées grâce aux services de la Caisse Raiffeisen de sa paroisse.

M. le conseiller d'Etat Ducotterd est, une fois de plus, très heureux de s'adresser à ses compatriotes. Il rappelle tout d'abord les grandes réalisations de la paroisse de Léchelles-Chandon. Puis il évoque quelques souvenirs sur les débuts des Caisses Raiffeisen, en particulier sur les difficultés rencontrées alors. Parlant des prêts accordés par ces caisses, il mentionne que lutter contre l'usure, c'est lutter contre le communisme. Le gouvernement fribourgeois reconnaît le bienfait des Caisses Raiffeisen. A côté des grands services rendus par la Banque de l'Etat et par les banques régionales, il est heureux que notre population puisse également bénéficier des avantages des caisses de crédit mutuel. Notre canton est en plein développement, et nous avons besoin d'apports financiers du dehors. Aussi exprime-t-il le vœu que la centrale des Caisses Raiffeisen examine dans quelle mesure elle peut contribuer au développement de Fribourg.

M. Guisolan, préfet, profite de l'occasion pour parler d'importants problèmes concernant nos communes. Nous avons, dans notre canton, trop de petites communes. Administrativement, certains problèmes doivent être résolus sur des bases dépassant le cadre actuel des communes. Des travaux ont été exécutés sans vue d'ensemble, notamment dans les questions d'adduction d'eau. A son tour, il félicite chaleureusement la Caisse Raiffeisen de Léchelles-Chandon pour ses 25 ans d'existence.

M. le curé Kümin sait que la Caisse Raiffeisen fait beaucoup de bien dans la paroisse. Aussi est-il enchanté de l'occasion qui lui est offerte de féliciter tous et chacun en ce jour jubilaire. M. Ducotterd, député-syndic, apporte le salut des autorités locales et fait l'éloge des caissiers qui se sont succédés à la « Raiffeisen ». M. Henri de Gottrau dit sa satisfaction en cette belle journée du jubilaire. M. Simon Marmy est confus d'avoir été l'objet de tant de compliments: il déclare n'avoir fait que son devoir. M. Oscar Joye, le dynamique

syndic de Montagny-la-Ville et caissier de la « Raiffeisen » de la paroisse de Montagny-les-Monts, transmet les félicitations des caisses voisines.

Tous ces discours furent entrecoupés d'agréables productions du chœur d'hommes, données sous la direction de M. Rotzetter, instituteur. Disons enfin que le banquet fut des mieux servis par M. et Mme Grandjean.

J. Ch.

Saint-Ursanne (Jura)

A la collégiale

« C'est une bonne et salutaire pensée de prier pour les morts. » Et c'est ce qu'ont fort bien compris les organisateurs de la manifestation jubilaire de samedi 4 avril, organisée pour marquer le 25^e anniversaire de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Ursanne, puisqu'ils ont tenu à ouvrir la journée par une messe à l'intention des défunts de la société. Et tous sont là, dès ce premier rendez-vous, descendus à la ville, des fermes voisines et des différentes communes formant la paroisse. C'est M. l'abbé Bessire qui officie, M. le doyen étant retenu en chambre par la maladie.

L'assemblée générale

Après ce pieux devoir de reconnaissante amitié, M. Xavier Marchand a le plaisir d'ouvrir l'assemblée générale annuelle, fort bien revêtue, dans la salle du cinéma. Le président, que chacun est heureux de retrouver en bonne forme après l'alerte de ces mois derniers, se plaît à saluer tout particulièrement M. Géo Froidevaux, inspecteur et délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, M. le député Sylvain Michel, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, les représentants de la presse et des communes.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée révèle un secrétaire, M. Eugène Girardin, consciencieux et très attentif à tous les détails, ne laissant rien au hasard.

Dans son rapport de gestion, M. le président Xavier Marchand jette un rapide coup d'œil sur la situation internationale, qui nécessairement influence aussi notre économie suisse. Il donne un bref aperçu sur l'activité de la caisse, sur les services qu'elle a rendus à la population du Clos-du-Doubs, relevant avec une évidente satisfaction la réjouissante marche ascendante de cette institution fondée il y a un quart de siècle et qui peut regarder avec satisfaction ses 25 premières années. La caisse compte actuellement 214 membres. Le roulement, qui atteint 3 1/2 millions en 1958, est éloquent. Et M. Marchand de rappeler brièvement les principes raiffeisenistes qui tendent à développer l'esprit d'épargne, selon les principes chrétiens et l'entraide pour nos familles laborieuses, dans un champ limité, mais qui permet de bien connaître le milieu dans lequel on travaille, ce qui est une très grande garantie. Le fait de déposer son argent sur place, pour le mettre à la disposition de gens que l'on connaît, est un stimulant de valeur et un encouragement à l'épargne.

C'est bien la première fois, assurément, que dans une telle assemblée générale d'hommes, ce soit une gracieuse caissière qui présente les comptes. Mlle Paulette Lapaire s'en acquitte d'ailleurs avec précision et un remarquable savoir-faire, émailant la kyrielle des chiffres de judicieux conseils et de considérations pratiques, qui montrent une caissière serviable et très entendue en affaires. Les comptes accusent des recettes pour fr. 87 271,08,

des dépenses pour fr. 77 916.33, d'où un reliquat actif de fr. 9354.75. Le bilan présente un actif de fr. 2 628 872.15 et, au passif, on peut constater que le compte réserves s'élève à fr. 72 706.39, le bénéfice de 1958 y ayant été ajouté. Ces chiffres marquent une nouvelle étape. Fr. 1 658 000.— de dépôts sur 599 carnets d'épargne, et fr. 408 136.— de comptes-courants créanciers, voilà qui montre bien l'importance de la caisse.

M. Léon Buchwalder, enfin, en qualité de président du Conseil de surveillance, remercie vivement tous les artisans qui ont travaillé et ont permis les beaux résultats relevés dans les rapports entendus et il invite l'assemblée à adopter les comptes tels qu'ils sont présentés par la direction et d'approuver aussi les propositions de bouclement en accordant 5 % d'intérêt aux parts sociales, approbation qui a lieu sur le champ et à la pleine unanimité.

La fête jubilaire

C'est à la halle de gymnastique, joliment pavoiisée, que va se dérouler la fête jubilaire devant une toile de fond, sur la scène, évoquant Saint-Ursanne au moyen âge, fort bien venue. Et sous l'enjouée et même endiablée impulsion d'un major de table en forme, chacun vit alors des heures toutes cordiales, dans une ambiance familiale, en dégustant des mets délicieux, préparés par la famille Léon Roy, de l'« Ours ». Il faudrait pouvoir étayer ici plus longuement les flots d'éloquence, chaudement applaudis. Tour à tour, M. Xavier Marchand, président fondateur, souhaite la bienvenue à tous, remerciant ses collaborateurs et tous ceux qui ont œuvré pendant ce quart de siècle au développement de la caisse jubilaire, ayant un merci tout spécial pour la Fanfare municipale et le Chœur mixte de Sainte-Cécile et formant des vœux chaleureux pour le prompt rétablissement de M. le doyen Barthe. Il fait part aussi des excuses de M. le préfet Jean Gressot, conseiller national, empêché au dernier moment, et de M. Léon Membrez, directeur retraité, un des pionniers du mouvement du Jura.

La chronique historique, très fouillée et bien documentée, présentée par M. Eugène Girardin, intéresse vivement les jeunes et rajeunit les anciens, au souvenir du passé.

M. Géo Froidevaux, inspecteur, apporte le salut et les félicitations de l'Union suisse à Saint-Gall, dont il est le distingué représentant. Son brillant exposé mériterait, certes, une plus large diffusion. Parlant de l'abondance du cœur et de ce qui est devenu sa seconde famille, M. Froidevaux montre éloquemment l'œuvre accomplie dans nos communes par les Caisses de crédit mutuel, image du fédéralisme vivant. Mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol, encourager et favoriser l'épargne, est une source de sécurité inappréciable, de progrès, d'indépendance et de stabilité. Elle procure un crédit qui ne charge pas, mais aide au désendettement. Elle rechristianise la valeur de l'argent, lui permettant de remplir mieux son rôle social et chrétien, par la collaboration entre citoyens d'une même région. Il rappelle encore le souvenir de deux pionniers raiffeisenistes dans le Jura, M. l'abbé Antoine Montavon, curé retraité à Boncourt, et M. Léon Membrez, ancien directeur, et remet un diplôme d'honneur à la société jubilaire.

On applaudit encore M. le député Sylvain Michel, président de la Fédération jurassienne, qui, avec les compliments et les vœux de la Fédération du Jura, offre un plateau décoratif. Il rappelle les débuts difficiles de la Caisse jubilaire et chante les bienfaits des Caisses de crédit mutuel qui, tout en améliorant la situation économique des foyers des travailleurs, est pour eux une bénédiction.

M. Georges Cramatte, maître à l'école d'application à Porrentruy, dit encore sa joie de revivre avec la Caisse de crédit mutuel dont il a été le laborieux caissier pendant 7 ans et qui a été en même temps pour lui une école, une leçon de choses ; il tient à rendre un hommage tout particulier à l'influence de l'autorité spirituelle dans l'organisation de la Caisse de crédit de Saint-Ursanne, tandis que M. Henri Donzé, gérant de la Société coopérative de consommation de Saint-Ursanne, apporte le salut cordial et les vœux de sa maison.

Il appartiendra à M. Léon Buchwalder, président de la Commission de surveillance, de clore la série des discours officiels, après que M. le maire Joseph Migy eut, à son tour, brièvement dit sa joie de cette belle journée de paix et de concorde sous le signe raiffeiseniste. M. Buchwalder évoque en passant, visiblement ému, le souvenir de M. Gilbert Houlmann, un des membres fondateurs, dont la cloche vient d'annoncer le trépas.

Hommages aux fondateurs

M. le député Michel se plaît à relever les mérites que se sont acquis les membres fondateurs et remet à M. Xavier Marchand, président, à M. Léon Buchwalder, président du Comité de surveillance, à M. Eugène Girardin, secrétaire, et à M. Fernand Cerf, secrétaire du Comité de surveillance, un portefeuille-souvenir. Ces quatre membres, toujours à la tâche, et bénévolement, ont bien mérité de la communauté.

M. Gilbert Paupe, de la Cernie, membre du Comité, appelle à son tour sur la scène les membres fondateurs encore présents pour les complimenter et leur remettre un modeste souvenir : MM. Xavier Marchand, Justin Houlmann, Victorin Varrin, Fernand Cerf, Albert Cuenin, François Miserez, Raoul Thiévent, Auguste Lachat, Paul Jeannerat, Florian Tosalli, Eugène Girardin et Léon Buchwalder, tous chaleureusement applaudis.

Et la fête jubilaire se termine dans un très cordial cœur à cœur, en évoquant entre sociétaires l'histoire même de la société.

Et de même que dans les grands repas, on garde le bon vin pour la fin, je m'en voudrais de ne pas tresser une couronne spéciale en félicitant et en remerciant très sincèrement la Fanfare municipale et le Chœur mixte de Sainte-Cécile qui ont bien voulu agréer la fête de leurs harmonieuses productions, sous la direction si compétente de M. Scherrer.

b.

Assemblées ordinaires

Le Sépey (Vaud)

Assemblée générale annuelle du 7 mars. M. René Vurlod, président du Conseil de direction, après les souhaits de bienvenue et de reconnaissance, se réjouit de la belle participation à cette assemblée, précieux encouragement qui témoigne de tout l'intérêt porté à notre modeste institution. M. R. Vurlod commente brièvement la situation. Notre économie nationale a bénéficié, pendant l'année 1958, de circonstances favorables, d'où d'heureuses répercussions sur le développement enregistré par notre institution d'épargne et de crédit. Les organes dirigeants ont pris connaissance des comptes et constaté que le bouclement annuel se présente sous un signe plus que satisfaisant. Le fait que plus de 1 700 000 fr. ont été confiés à notre Caisse représente un succès appréciable qui porte la somme du bilan à fr. 2 675 342.34. Le chiffre d'affaires, autrement dit le roulement, accuse une progression remarquable qui lui per-

met de franchir le cap des 5 millions. Le bénéfice de l'exercice 158 se monte à fr. 8076.35, faisant ainsi monter notre réserve à fr. 177 649.12. M. Paul Morier, notre dévoué et compétent caissier, se plaît à exposer aux sociétaires réunis quelques considérations générales touchant le domaine des chiffres, afin de rendre chaque membre conscient de l'importance de sa propre collaboration au profit de la collectivité.

Il tient à relever d'emblée que l'accroissement des fonds confiés s'est avéré, l'an dernier, fort réjouissant. Il n'est pas prétentieux d'alléguer que l'augmentation des dépôts traduit également la confiance toujours grandissante que la population accorde à notre caisse. Le volume des dépôts d'épargne, dont notre caissier a l'honneur d'assumer la gérance, est de 1 565 000 fr. Les 577 carnets actuellement en circulation représentent à peu de choses près le 60 % du nombre des habitants de la commune.

L'organe local de contrôle par M. Marcel Oguey, président du Conseil de surveillance, a pour mission de contrôler l'activité du Comité de direction, celle du caissier, en un mot, surveiller toute l'administration de la Caisse et en plus l'examen des comptes annuels. Comptes et rapports soumis à l'approbation de l'assemblée sont adoptés unanimement.

Après les vœux de bon retour à chacun, M. René Vurlod, président, convie tout le monde à prendre le verre de l'amitié.

A. Vd

Mézières (Vaud)

Selon une tradition bien établie, le deuxième lundi de mars voit se dérouler l'assemblée générale de « La Raiffeisen ». Sur un effectif de 255 membres, le 78 % assista, ce 9 mars, aux assises annuelles à la Grande Salle.

Après une marche entraînante, jouée par de sympathiques membres musiciens, M. Arnold Duperrex, président, ouvre la séance en donnant connaissance de l'ordre du jour, puis rappelle le souvenir de deux membres décédés, et désigne les scrutateurs.

Le secrétaire, M. Frédéric Gloor, lit un très complet procès-verbal de la dernière assemblée. Dans son rapport d'activité, M. le président retrace les faits les plus saillants qui ont caractérisé le dernier exercice. Il appartenait au caissier M. Cavin de faire un exposé, avec son aisance coutumière, des comptes portant sur un roulement de fr. 4 311 821.61 en 2092 opérations. Les dépôts en caisse d'épargne accusent une réjouissante augmentation (510 carnets).

Le fonds de réserve se monte à fr. 156 245.16 à fin 1958. Le rapport du Conseil de surveillance est lu par son président M. Jules Rod. Il conclut à l'approbation des comptes de 1958. Un membre du Comité de direction et un du Conseil de surveillance sont confirmés pour une nouvelle période.

Pour agréer la soirée, le comité avait fait appel à M. Plomb, instituteur à Vulliens, qui présenta deux films, dont un documentaire sur la lutte contre les sauterelles, ces orthoptères qui sont une vraie plaie en Asie et en Afrique.

Les traditionnelles salées, bien arrosées d'un blanc généreux, furent servies et chacun put suivre ensuite sur l'écran un autre film en couleurs, qui nous fit faire un magnifique voyage dans des sites enchanteurs de notre pays. La vaillante fanfare agrémenta à plusieurs reprises cette soirée en tous points réussie ; nous en remercions vivement les organisateurs.

R. G.

Corsier-Corseaux (Vaud)

Quelque cent soixante membres ont répondu à l'appel de la convocation à l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel locale, ce vendredi 20 mars, à la Grande Salle de Corsier.

M. Alfred Delafontaine, président, étant malade, il ne peut conduire les débats; mais chacun d'emblée se réjouit à la pensée que bientôt, complètement rétabli, il pourra reprendre sa dévouée et précieuse activité. Il appartient donc au vice-président, M. Henri Gilliard, de diriger les opérations. L'ordre du jour sera vite absorbé et si la discipline de l'assemblée est parfaite, il faut en trouver la cause dans la parfaite harmonie qui préside aux relations des divers organes responsables.

Dans son rapport fort complet, M. Gilliard s'attache d'abord à analyser les circonstances extérieures susceptibles d'exercer une influence sur l'économie locale; puis, passant à l'activité personnelle de la Caisse, il constate l'évolution sans cesse croissante de cette institution. Deux nouveaux membres sont venus cette année dernière augmenter l'effectif qui se monte actuellement à 214 coopérateurs. Constatation réjouissante: aucun décès n'est à enregistrer parmi les sociétaires durant le dernier exercice. Laisant au caissier le soin de commenter les chiffres, M. Gilliard fait ensuite état des soucis du comité qui, avec la conscience traditionnelle, s'est penché sur tous les cas soumis à son attention, s'efforçant de satisfaire à toutes les demandes conformes aux exigences statutaires. Et l'orateur conclut en montrant tout le bien que peut réaliser un tel groupement quand les règles qui en forment le fondement sont appliquées avec sagesse dans les limites qui lui sont propres.

Ses remerciements vont tout naturellement à ceux dont l'activité et la compétence sans cesse dévouées sont le plus sûr garant de la bonne marche de la société: au caissier, M. A. Taverney, et aux membres des Comités de direction et de surveillance.

Chaque sociétaire ayant reçu un relevé des comptes, le caissier se dispense d'une lecture fastidieuse des chiffres et se contente de commenter les résultats de l'exercice. Si une sensible diminution se fait sentir par comparaison avec l'année dernière, elle n'est pas due à un relâchement des opérations effectuées, mais bien à l'importance de leurs montants; les faibles récoltes viticoles de ces deux dernières années n'ont pas été sans exercer une certaine influence sur le mouvement de notre caisse locale, de même d'ailleurs que les facilités de taux accordées aux sociétaires: la différence entre ces taux créanciers et débiteurs joue un rôle non négligeable dans le résultat final. M. Taverney adresse, pour terminer, une pensée de reconnaissance à tous les dévoués collaborateurs: M. Edouard Brunet, ancien titulaire de la Caisse, dont l'expérience et l'aide toujours agissantes sont d'un précieux secours, aux membres des deux comités et particulièrement au président, M. A. Delafontaine, dont l'absence en cette période de bouclage de comptes s'est fait surtout sentir.

Impitoyable, la maladie a aussi atteint le Conseil de surveillance dans la personne de son président, M. Louis Volet, à qui vont également les vœux de l'assemblée unanime. C'est donc en son nom que M. Conne présente le rapport de cet organe de contrôle.

Reconnaissant la parfaite gérance et la tenue irréprochable des comptes, ledit conseil, en conclusion, ne peut que proposer à l'assemblée d'admettre les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à leurs responsables, tout en

exprimant ses vœux pour que chacun continue à œuvrer pour le bien commun de la Caisse et ses remerciements à ceux qui la dirigent. L'assemblée unanime ratifie ses conclusions.

Les élections statutaires n'amènent aucun changement au Comité de surveillance, les membres sortant, rééligibles, étant confirmés par acclamation dans leur mandat.

Aux propositions individuelles, M. A. Pulfer demande que le Comité étudie l'organisation du système d'épargne par timbres, destiné tout particulièrement aux enfants. Fortement appuyée, cette idée fera certainement du chemin.

Trois sociétaires sont particulièrement à l'honneur en cette soirée: MM. Alfred Taverney, caissier, Emmanuel Taverney, membre du Conseil de surveillance, tous deux entrés le 12 mars 1928 et Alfred Delafontaine, secrétaire puis président du Comité de surveillance, actuel président du Comité de direction, entré le 25 septembre 1929. M. Louis Pasche, en termes choisis, transmet à ces fidèles et dévoués jubilaires l'expression de la reconnaissance de la société et les vœux et remerciements de la direction de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Il leur remet, accompagné d'une lettre de gratitude, le souvenir dédié-cacé réservé à ces collaborateurs précieux. L'assemblée applaudit comme il se doit tandis que M. Alfred Taverney remercie au nom de tous.

Rompant avec la tradition qui réservait généralement un film pour meubler la partie familière, le comité des festivités avait pensé bien faire en demandant à un fantaisiste de venir distraire la société; et il fit bien; pas besoin de présenter M. G. Cornu, son nom est tout un programme et un programme des plus attrayants et de bon goût. Que l'on sache seulement que l'heure qu'il fit passer s'écoula bien rapidement meublée de ses meilleures histoires, et de ses tours les plus habiles. Et la collation servie généreusement n'enlevait rien à l'atmosphère de cette assemblée, vivante démonstration d'une heureuse collaboration.

B.

Oulens-sous-Echallens (Vaud)

Le lundi 23 mars 1959, la Caisse de crédit mutuel d'Oulens-sous-Echallens tenait, sous la présidence de M. Louis Charlet, président du Comité de direction, sa quarantième assemblée générale.

En ce qui concerne cette séance, relevons simplement que l'assemblée honora tout d'abord la mémoire de trois sociétaires récemment décédés, MM. Gaston Clavel, Paul Burnens et Edouard Dupuis, puis liquida rapidement l'ordre du jour exclusivement statutaire. A noter que le mouvement d'affaires du dernier exercice a de nouveau dépassé fr. 1 500 000.—. Quant au bénéfice net de fr. 2800.—, il a été intégralement versé au fonds de réserve, lequel est ainsi porté à 45 500 fr.

Les vingt-sept personnes présentes se rendirent ensuite au Café de la Clef où une excellente collation était servie. C'est dans une ambiance très sympathique que se déroula cette petite réception au cours de laquelle M. Louis Charlet fit l'historique des quarante ans d'existence de la Caisse.

C'est en avril 1919 que M. Henri Clavel, alors président du syndicat agricole, organisa initialement une conférence sur l'utilité d'une caisse rurale. Immédiatement après cette conférence, l'assemblée des citoyens décidait la création de cette caisse et un comité d'initiative était aussitôt constitué. En faisant partie MM. Henri Clavel, président, Louis Vulliamy, Ernest Vulliamy et François Chapuis.

Le 6 juin 1919 déjà, la société était définitivement formée avec, au Comité de direction, MM. Henri Clavel, président, Louis Charlet, vice-président, Fernand Clavel, secrétaire, et François Chapuis, caissier, et, au Comité de surveillance, MM. Ernest Vulliamy, président, Auguste Burnens, vice-président, et Louis Vulliamy, secrétaire.

Notons en passant que sur les quarante-trois membres faisant partie de la société lors de sa fondation, il en reste actuellement encore neuf, soit: MM. Louis Charlet (40 ans de Comité de direction), Paul Bezençon (35 ans de Comité de direction), Samuel Clavel (30 ans de Comité de surveillance), Louis Vulliamy (10 ans de Comité de surveillance), Elie Bezençon (doyen d'âge), Alfred Cavin, Fernand Clavel, Louis Gobalet et Félix Vulliamy.

Dès le premier exercice la Caisse devait connaître, un succès qui n'a d'ailleurs jamais cessé de s'améliorer d'année en année. Ce succès initial est en effet largement prouvé par le fait que durant les cinq mois de ce premier exercice, le mouvement d'affaires atteignait déjà le chiffre extraordinaire de fr. 722 650.—. Les différents taux de l'époque sont en outre intéressants à relever: Compte courant débiteur 7%, compte courant créditeur 4%, obligations 5 1/4% à 2 ans.

En 1922, la Caisse rentrait au sein de l'Union suisse dont le siège est à Saint-Gall. L'année suivante décédait M. François Chapuis, premier caissier, qui était remplacé par M. Fernand Clavel. Celui-ci devait rester en fonction jusqu'en 1935. Furent nommés ensuite successivement MM. Adrien Thomas, Edouard Dupuis dès 1945 et enfin Charles Girod à partir de 1957.

Pour terminer, rappelons que M. Henri Clavel, décédé après 38 ans de présidence du Comité de Direction, fut remplacé l'année dernière par M. Louis Charlet, l'actuel président.

C. G.

Hérémece (Valais)

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémece a tenu son assemblée générale le 8 mars 1959 dans la salle de réunion, sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz, président du Comité de direction.

L'assemblée a été ouverte à 12 h. 30 par un souhait de bienvenue du président. M. Thomas Sierro, secrétaire, a donné connaissance de son procès-verbal très net et complet de la dernière assemblée, lequel a été approuvé par acclamation.

Le caissier a donné lecture des comptes de l'exercice 1958. Ces comptes bouclent par un bilan de plus de fr. 2 600 000.—, les réserves y compris, le bénéfice de 1958, sont portés à fr. 85 397.—.

Le rapport très suggestif du président a évoqué l'activité des membres du comité et fait remarquer l'augmentation du bilan pour le dernier exercice: fr. 400 000.— de plus qu'en 1957. Après avoir remercié ses collègues des deux conseils et le caissier pour leur dévouement, il a également adressé des mots de gratitude aux membres et à tous les clients pour leur précieuse collaboration. Un applaudissement très nourri a ponctué ce rapport.

Le caissier a commenté les différents chiffres de profits et pertes et du bilan et exposé la marche financière de l'année; il a évoqué l'augmentation dans la rubrique de l'épargne qui marque un progrès de plus de fr. 120 000.— sur l'exercice précédent. Il a félicité la population d'avoir su garder un bon esprit d'épargne, ce qui sera, à n'en point douter, un précieux appui pour les jours plus sombres.

La parole est passée au président du Conseil de surveillance, M. Jean-Joseph Nendaz. Après avoir évoqué l'activité effectuée par cet organe, il déclare avoir trouvé la comptabilité et les dossiers tenus dans un ordre parfait. Il adresse les meilleurs remerciements au comité pour sa sage administration. Il a ensuite soumis les comptes à l'approbation de l'assemblée, lesquels ont été acceptés à l'unanimité. Ainsi pleine et entière décharge en est donnée aux organes responsables.

L'élection de cinq membres des deux conseils ainsi que du caissier était à l'ordre du jour. Tous les membres dont le mandat était à expiration ont été réélus à leur poste par acclamation.

Il a ensuite été procédé à l'appel nominal et à la distribution des intérêts des parts sociales. L'assemblée fut levée à 17 h. 30 par une courte prière en faveur des âmes des membres défunts.

A. M.

Val d'Illiez (Valais)

Présidée par M. le Révérend Prieur de la paroisse, l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel, tenue le 22 mars 1959, s'est déroulée selon l'ordre du jour habituel :

1. Ouverture par une brève allocution de M. le Prieur.
 2. Lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune remarque.
 3. Lecture des comptes par le caissier.
 4. Rapport du Comité de direction contenant des considérations sur l'économie de notre pays et sur l'économie locale ainsi que des renseignements intéressants sur l'activité de la Caisse en 1958.
 5. Exposé du caissier qui montre la marche toujours progressive de l'institution. L'effectif des sociétaires est de 141. Le bilan atteint 2,6 millions de francs avec un roulement d'affaires de 2,5 millions en 1058 opérations. La réserve ou fortune commune se chiffre à fr. 119 093.—.
 6. Rapport du Conseil de surveillance dont l'activité consiste surtout à veiller à ce que tout se passe conformément aux statuts.
 7. Elections statutaires. Avec regret, les membres apprennent la démission comme président du Comité de direction de M. Oscar Défago qui a rempli cette tâche pendant 28 ans, c'est-à-dire depuis la fondation de la Caisse. Pour le remplacer, il est fait appel à M. Maurice Bovard, qui a déjà fonctionné durant longtemps comme président du Conseil de surveillance.
- Autre démission apprise également avec regret : celle de M. Emile Ecœur, comme membre du Comité de direction. Ce dernier était aussi à ce poste depuis la création de la Caisse. Pour le remplacer, M. Oscar Défago accepte de rester membre du Comité de direction.
- L'assemblée exprime aux deux démissionnaires les plus vifs remerciements pour leur dévouement et leur excellent travail accompli au service de la cause raiffeiseniste.
8. Aux propositions individuelles, personne ne demande la parole, ce qui prouve que tout le monde est satisfait, car « qui ne dit rien consent ».
 9. M. le Révérend Prieur termine par quelques paroles optimistes et chacun s'approche du caissier pour recevoir l'intérêt de sa part sociale.

B.

Saint-Sulpice (Neuchâtel)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, a eu lieu samedi soir, 14 mars, dans la salle des sociétés du Restaurant du Bas-du-Village.

M. Auguste Blanc, président du Comité de direction, présente un rapport intéressant sur la situation économique actuelle, soulignant l'effort des responsables de la caisse dans un temps où les affaires sont généralement en récession.

M. Max Stalder, caissier, fit un exposé de la marche de la caisse en 1958, soulignant que l'épargne s'est considérablement développée chez nous, le rapport polycopié mentionnant 40 parts sociales et 63 livrets d'épargne en 1958. Soucieux d'encourager encore l'épargne, le caissier propose de remettre un carnet d'épargne avec dépôt de fr. 5.—, à chaque enfant de sociétaire, au moment de sa naissance. Cette proposition rencontre un appui quasi général.

Le pasteur J.-P. Barbier, président du Conseil de surveillance, souligne la bonne tenue des comptes, se réjouit du sérieux travail de mise au point effectué quant aux garanties des prêts et du développement de nos affaires. Il donne des chiffres indiquant la marche ascendante de la Caisse. Le fonds de roulement a passé de fr. 79 258.10 pour 168 opérations en 1957, à fr. 82 265.60 pour 202 opérations en 1958. L'épargne s'est élargie de quelques milliers de francs en 1958 et ce mouvement ascendant paraît se poursuivre en 1959. M. Barbier fait voter les propositions suivantes : adoption et décharge à l'administration pour sa gestion en 1958, intérêt brut de 4 % aux parts sociales, gratitude au caissier et à sa collaboratrice, Mme Stalder.

Toutes ces propositions sont acceptées par des votes unanimes.

En fin de séance, M. Charles Tschäppät, secrétaire du Comité de direction, présente quelques beaux films documentaires et récréatifs.

B.

Ecuvillens (Fribourg)

Le 1^{er} mars 1959, dans l'accueillante salle de l'auberge paroissiale de la localité, les membres de la Caisse Raiffeisen se sont retrouvés pour assister à la 32^e assemblée annuelle de la société.

L'assemblée fut très bien fréquentée et son actif président, M. Robert Brolley, la dirigea de façon habile et excusa les absences pour raisons de santé de MM. Marius Defferrard, Révérend Curé, membre du Conseil de surveillance et de Gilbert Galley, secrétaire du Comité de direction.

Après la lecture du protocole par M. Ernest Chenaux, secrétaire remplaçant, le dévoué caissier, M. Zamofing, commenta les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de fr. 3015.—, portant le fonds de réserve à plus de fr. 48 500.—. Les membres sont au nombre de 123 et le mouvement général dépasse largement le million.

Les organes responsables donnèrent connaissance de leurs rapports annuels ainsi que l'exigent les statuts puis, après qu'un membre eut prié les comités de suivre très attentivement l'évolution du marché de l'argent afin d'en faire bénéficier les débiteurs qui ont subi deux hausses successives, il fut procédé à la réélection des membres des Conseils dont les mandats étaient expirés. La réunion se clôtura comme à l'ordinaire par le verre de l'amitié et la remise de l'intérêt de la part sociale 1958.

E. M.

Villars-sur-Glâne (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, de Villars-sur-Glâne, a tenu son assemblée générale au Café de la Glâne. Malgré sa jeunesse, cette société a fait preuve d'une belle vitalité, et la participation à l'assemblée fut fort réjouissante. Parmi les membres excusés, il convient de relever M. le curé Kœrber et M. Buchs, retenu pour cause de santé.

M. François Macheret, président du Comité de direction, se réjouit de l'intérêt porté à la bonne marche de la société. Le procès-verbal de l'assemblée de 1958, lu par M. Dessarzin, caissier, fut approuvé avec les félicitations d'usage.

Dans son rapport annuel, M. Macheret analysa la situation économique de l'année écoulée et son influence sur le marché des capitaux. Ce fut un large tour d'horizon fort intéressant, où l'auteur se pencha plus particulièrement sur le problème de l'épargne. Pour permettre une liquidité suffisante, il faut assurer l'entrée des fonds, c'est la vie même de la caisse.

Le caissier, M. Dessarzin, s'attacha, en spécialiste, aux problèmes techniques. D'ailleurs, le résumé des comptes adressé à chaque membre permettait de suivre avec profit son exposé. Qu'il nous soit permis de relever que le mouvement général est tout proche de 1,5 million en 650 opérations. Pour le 4^e exercice, c'est un beau succès.

M. Mauron, président du Conseil de surveillance, donna connaissance du rapport de cette autorité de contrôle et de ses propositions. A l'unanimité, l'assemblée les adopta.

Au Comité de direction, M. Macheret, président depuis la fondation, déclina toute réélection à la présidence. Il fut remplacé par M. Robert Roubaty, jusqu'ici vice-président. En remerciant l'assemblée de cet honneur, M. Roubaty souleva immédiatement le problème du recrutement et de l'épargne. Il est de toute importance que notre jeunesse se soucie davantage d'assurer son avenir. Notre société est jeune, mais elle doit se montrer d'autant plus ardente et prospère.

Le verre de l'amitié mit fin à cette très intéressante assemblée, qui s'était déroulée sous le signe de la parfaite cordialité.

r.

Glovelier (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel a eu lieu samedi 15 février, à l'Hôtel de la Gare, sous la présidence de M. Louis Bailat.

Malgré certaines appréhensions résultant de la conjoncture et de la modification des taux intervenue l'an passé, les résultats sont encore réjouissants. Mouvement général : Fr. 1,270,521.— en 925 opérations. Le bilan atteint Fr. 975,635.—, dont Fr. 700,000.— en prêts hypothécaires et autres. Les dépôts d'épargne et obligations sont de plus de Fr. 774,000.—. Le bénéfice est de 2952 fr., ce qui porte la réserve à Fr. 33,851.—.

Les élections statutaires ont confirmé dans leur mandat pour une nouvelle période de quatre ans : M. Louis Bailat, président du Conseil de direction ; M. Joseph Jolidon, secrétaire et M. Gilbert Renaud, tous deux au Conseil de direction. Le caissier, M. Joseph Jeanguenat, est aussi réélu pour une nouvelle période.

Le développement sans cesse croissant de notre petite banque locale montre la confiance que lui témoigne la population de notre village.

Les films très instructifs présentés par M. Bovet, des FMB, clôturèrent la soirée des Raiffeisenistes de Glovelier.

Risparmio produttivo

Eminenti studiosi e personalità hanno illustrato ed esaltato il risparmio quale virtù benefica per l'individuo e la sua famiglia, quale base di ogni progresso e, quindi, quale base della società e dello stato. La funzione del risparmio, specialmente nella fase di sviluppo economico e di evoluzione dei tempi moderni, non può, infatti, essere sottovalutata e, men che meno, ignorata.

Anche quest'anno, in occasione della celebrazione della giornata mondiale del risparmio, si è messa in luce di fronte all'opinione pubblica l'azione svolta dagli istituti di credito e da tutta l'organizzazione del settore per contribuire all'educazione, alla raccolta e alla tutela del risparmio ed alla erogazione del credito; si è illustrato ed esaltato l'apporto che il sistema bancario dà continuamente alla espansione economica; si è richiamato ogni cittadino alla necessità del risparmio, quale impegno morale e sociale di ciascun membro della collettività.

Ogni istituto e tutto il sistema bancario, con proprietà di mezzi ed efficacia di propaganda, hanno fatto conoscere la loro opera e le loro benemeritenze. E le Casse Rurali? La loro azione, è vero, non ha sul piano nazionale, il ruolo e la portata di quella di movimenti ben più forti e potenti. Ma per quanto umile e modesta possa essere non può e non deve essere messa in seconda linea e dimenticata. Nell'ambito, poi, della regione e della provincia l'attività delle Casse è pure sempre della massima importanza per diverse ragioni.

Dal punto di vista storico chi può ignorare quanto beneficio hanno portato le Casse Rurali alle popolazioni del Trentino dal 1892 ad oggi? Lotta contro l'usura, educazione dei risparmiatori più umili delle campagne, raccolta e tutela del piccolo risparmio, creazione di una capillare rete di modesti istituti — le casse di depositi e prestiti — la erogazione e la diffusione del credito a favore degli operatori piccoli e medi delle vallate trentine, il finanziamento degli enti cooperativi degli altri settori del movimento nostro, tutto questo ed altro sembrano punti di un programma impostato, oggi, a tavolino. Sono, invece, solo la schematica sintesi di un lavoro di quasi settant'anni, lavoro condotto nel silenzio, giorno per giorno, a favore di decine di migliaia di famiglie rurali.

I pionieri della cooperazione trentina sull'esempio del Raiffeisen, diedero alle

cooperative di credito, costituite a responsabilità illimitata, una funzione fondamentale, un posto non solo di primo piano, ma decisivo nel loro programma di riscatto e di sviluppo del mondo rurale trentino. Senza tema di smentite possiamo confermare che le Casse hanno svolto tale funzione e mantengono ancora oggi il posto loro affidato.

Nel campo della propaganda e dell'educazione del popolo al risparmio le Casse non dispongono certo dei mezzi che sono usati dai più potenti istituti. Ma l'efficacia della loro azione capillare e individuale nei confronti dei soci capi-famiglia, dei vari membri dei nuclei familiari e dei giovani in particolare, merita il suo giusto rilievo. Tale azione, diretta ai ceti più umili di risparmiatori, ha una importanza morale, sociale ed economica il cui peso e valore non possono essere esposti in cifre.

Nella raccolta del risparmio, del piccolo risparmiatore soprattutto, chi può eguagliare l'attività delle Casse Rurali? Solo esse, con l'azione diffusa e quotidiana, con la fiducia nelle persone dei loro dirigenti ed amministratori possono penetrare nelle minuscole aziende e nel più nascosto casolare di campagna e di montagna, far uscire il piccolo gruzzolo sudato e nascosto e moltiplicare il numero dei modesti depositanti. Solo con tale opera paziente e costante si potevano raggiungere, al 31 dicembre 1957, le 94 025 partite di deposito e la massa globale di oltre 14 miliardi. E', questa, una prova del contributo delle Casse alla raccolta del risparmio, prova tanto più decisiva, se si tien conto che, per lo più, esse operano in zone povere e, spesso, in quelle economicamente più depresse.

E' merito, quindi, delle Casse l'aver trasformato la massa dei rurali trentini in altrettanti risparmiatori, valorizzando i risparmi e chiamandoli a contribuire allo sviluppo economico dei singoli paesi. Il culto e la raccolta del risparmio, infatti, sono stati via via, nel tempo, accompagnati dall'azione di stimolo all'iniziativa, dalla erogazione diffusa e benefica del credito a favore delle categorie di operatori, seri ed onesti ma meno provvisti di mezzi, dalla espansione graduale e tenace dell'economia locale. Vere e proprie missionarie del credito le Casse trentine occupano nei piccoli centri il primo posto per impieghi a favore di contadini, artigiani, piccoli commercianti, di tutti coloro, in breve, che vivono ed operano nel raggio della loro attività.

La funzione propulsiva delle Casse forse non è mai stata messa nel suo giusto rilievo. Eppure, se si volesse analizzare a fondo la rinascita registrata nel passato, remoto e recente, di diverse zone del Trentino, si dovrebbe porre tra i principali fattori di essa anche l'opera delle Casse. Gli oltre sette miliardi, erogati alla data del 31 dicembre 1957 a 21 333 famiglie rurali od aziende, sono ulteriore riprova della continuità delle loro azioni.

Se qualcuno, traendo lo spunto da qualche errore commesso e da qualche inevitabile lacuna dell'organizzazione, dovesse pensare che le Casse sono ormai degli istituti superati e inattuali, crediamo debba senz'altro ricredersi. Il bilancio del lavoro svolto, bilancio che non va valutato solo dalla entità delle cifre delle risultanze contabili, prova, a nostro modesto avviso, l'utilità, i benefici, l'efficacia della cooperazione di credito nel Trentino. La penetrazione del sistema nella mentalità, nell'attività e nella vita dei nostri rurali dimostra come esso sia stato trovato buono anche dalla riservata diffidenza della gente della campagna e della montagna.

Le Casse Rurali hanno risposto e rispondono sempre più alle esigenze del nostro risparmiatore, che, come tutti i risparmiatori del mondo, esige sicurezza, liquidità e rendimento del suo deposito, per piccolo e modesto che sia; ma hanno impresso anche un moto di propulsione all'economia locale, assicurando allo stesso risparmiatore quell'interesse indiretto che gli può derivare dallo stimolo di ogni sana iniziativa, dall'incremento della produzione e, quindi, dal miglioramento diffuso e progressivo del tenore di vita.

Il risparmio raccolto dalle Casse Rurali è stato senz'altro produttivo di benefici frutti per i singoli e le loro famiglie, per i vari centri e per tutto il Trentino. Esso è stato un fattore di primaria importanza di rinascita e di progresso, di incremento economico e di evoluzione sociale. Rimane sempre una valida base di sviluppo e di stabilità, di autonomia e di libertà economica, premessa e garanzia di ogni altra libertà.

(Da «La Cooperazione trentina».)

Il risparmio

Togliamo da un discorso del Dr. Erhard, Ministro dell'economia della Germania occidentale, meglio noto come l'autore del

« miracolo economico tedesco », le seguenti considerazioni sul risparmio :

« Sebbene viviamo in un'epoca di pieno impiego, il risparmio conserva per noi tutto il suo valore, anzi un valore particolare in rapporto sia ai suoi aspetti economici sia alla sua incidenza nel campo sociale. In primo luogo è necessario porre in rilievo questa verità assai nota : la stabilità della moneta è strettamente legata al risparmio privato.

La condizione più importante e indispensabile per la sicurezza del capitale privato, cioè la stabilità dei prezzi, dipende in larga misura dal risparmio. Infatti il risparmio procura all'economia quel denaro fresco di cui ha bisogno per un'espansione libera da tendenze inflazionistiche. Specialmente in un periodo di rialzo dei salari è necessario che il risparmio si sviluppi per frenare il moto ascensionale dei prezzi.

È interesse non solo dell'economia in generale, ma anche quello degli individui in particolare che questi ultimi risparmino una

frazione adeguata delle loro entrate accresciute.

Il valore economico e sociale del risparmio sta pure nella formazione di riserve in vista di tempi difficili. In proporzione all'aumento della sicurezza finanziaria dei cittadini, la loro indipendenza economica e la loro libertà individuale sono sostenute dalla ricchezza costituita dai capitali risparmiati.

Per questo il Governo attribuisce tanta importanza alla diffusione del senso del risparmio negli ambienti che sono rimasti refrattari ed incoraggia la costituzione delle riserve private.

Una Nazione che capisce che cosa significhi il risparmio per il suo avvenire economico e che in tal modo dimostra che tocca ai cittadini, e non allo Stato o ad altri organismi collettivi, provvedere alla sicurezza dell'individuo, dà prova di una virtù che, in sé stessa ed indipendentemente da tutto il resto, rappresenta un grande valore. »

Notizie dalla Casse

Ligornetto. — Si è tenuta sabato 21 marzo u. s., nella sala delle Assemblee Parrocchiali, gentilmente concessa, l'Assemblea Generale ordinaria della Cassa Rurale di Ligornetto.

Alla presenza di un buon numero di soci, il Presidente Sig. Avv. E. Induni ha aperto i dibattiti, porgendo un cordiale benvenuto ai presenti e auspicando una sempre maggiore collaborazione di tutti alla Cassa, nello spirito dei sani principi di Raiffeisen, sui quali poggia l'impalcatura di oltre 1000 Casse sparse in tutta la Svizzera. Ha dato quindi la parola al Segretario Sig. Maderni per la lettura del verbale dell'ultima Assemblea Generale che non ha dato adito ad alcuna discussione.

Ha preso poi la parola, ascoltativissimo, il Presidente che ha intrattenuto i presenti sull'andamento economico del nostro Paese nel 1958, soffermandosi a considerare la graduale e costante ascesa della Cassa Rurale di Ligornetto in questi 9 anni di attività.

Dopo il rapporto della Direzione, ha preso la parola il Cassiere che ha illustrato il movimento della Cassa, commentando le cifre esposte nei conti annuali. In particolare ha segnalato il nuovo balzo della somma di bilancio di altri 100 000 franchi e che raggiunge ora fr. 845 000.—, l'aumento di 9 soci, l'emissione di altri 25 libretti a risparmio, il movimento generale di fr. 1 250 000.—, l'utile di fr. 1077.— che porta le riserve a fr. 5500.—.

Da ultimo ha preso la parola il Sig. Caimi Gino, Presidente del Consiglio di Sorveglianza, che ha avuto parole di lode e di incoraggiamento per gli organi della Direzione e per il Cassiere, invitando l'Assemblea a voler accettare i conti presentati.

Senza discussione, i conti annuali per il 1958 sono stati approvati all'unanimità.

Il settimo punto all'ordine del giorno prevedeva le nomine statutarie. Con voto segreto, tutti i membri della Direzione e del Consiglio di Sorveglianza sono stati rieletti, come pure anche il Cassiere a conferma della fiducia dei soci negli organi preposti.

Esaurito l'ordine del giorno, il Presidente dichiarava chiusa l'Assemblea.

Arogno. — Mercoledì 18 marzo, i soci della Cassa Rurale di Arogno si riunirono in assemblea generale ordinaria nella Sala del Teatro Sociale, per l'esame e l'approvazione dei conti inerenti il 9° esercizio.

Alla presenza di 76 membri, il Signor Jeanmaire André, Presidente del Comitato di Direzione, dopo il saluto di prammatica e l'invito al Segretario M. R. Don Benedetto Bernasconi di procedere all'appello nominale, presentò il rapporto di attività dell'anno 1958, nel corso del quale la Cassa Raiffeisen rinforzò notevolmente la sua posizione nel Comune, superando per la prima volta il milione di bilancio e raggiungendo quasi i 2 di movimento generale.

Il Cassiere Signor Delucchi Amelio, rese omaggio a tutti coloro che collaborano all'ascesa di questa provvida istituzione bancaria locale, che rende il Comune indipendente nel campo finanziario ed è a portata di mano di tutta la popolazione per i loro bisogni di banca.

Spezzò una lancia contro gli avversari della Cassa Rurale, resi immobili grazie alla collaborazione sincera e cordiale fra soci e dirigenti. Auspicò il raggiungimento non solo del milione di depositi ormai superato, ma i 5, i 10, e oltre. Commentò infine i principali dati del bilancio e conto esercizio. Fr. 1 098 000.— di bilancio, 408 libretti di deposito, 75 obbligazioni di Cassa, 16 conti correnti, 140 soci e 132 prestiti sono il risultato brillante di 9 anni di attività della Cassa. Asserì che i tassi praticati dalla Cassa sono dei più favorevoli, sia debitori che creditori, e inneggiò ai principi Raiffeisenisti che sono sorretti dal principio di mutuo aiuto senza la minima intenzione di conseguire lauti guadagni.

A nome del Consiglio di Sorveglianza, il Presidente signor Maestro Andreoli Remo informò l'Assemblea sulla loro attività di controllo, fece un elogio alla Direzione e al Cassiere e invitò l'Assemblea ad approvare il tasso d'interesse sulla quota sociale del 5 % nonchè i conti, dandone scarico agli organi responsabili.

Approvati i conti all'unanimità dei presenti, il Presidente informò l'Assemblea del contenuto dello scritto che accompagnò i conti annuali dopo essere stati revisati dalla Spettabile Unione Svizzera delle Casse Rurali di San Gallo e di una lettera del Presidente della Federazione Ticinese delle Casse Rurali signor Professor Plinio Ceppi, scritti che si felicitano con la popolazione di Arogno per il radicato spirito Raiffeisenista che aleggia in questo simpatico villaggio, e per il grandioso successo ottenuto in pochi anni di attività.

Dichiarò chiusa l'Assemblea alle 21,15, ringraziando anche i numerosi simpatizzanti presenti augurando buon divertimento alla rappresentazione cinematografica che seguì immediatamente e che i 2 Comitati offrirono ai soci e partecipanti alla riunione.

Seduta comitato

La scorso 22 aprile si è riunito a Canobbio il Comitato della Federazione Casse Rurali Ticino, presente anche il revisore dell'Unione. Dopo aver esaminato ed approvato i conti per il 1958, che denotano un aumento preoccupante delle spese al quale fa riscontro un aumento molto più ridotto delle entrate, il Comitato ha deciso

di sottoporre alla prossima assemblea generale l'aumento delle tasse sociali.

Si esaminò poi la situazione delle Casse affiliate, discutendo i provvedimenti da adottare per avviare sulla buona strada quelle Casse che ancora non hanno trovato la giusta carburazione.

Presenti i rappresentanti della Cassa di Canobbio venivano quindi discussi i detta-

gli dell'organizzazione dell'assemblea generale 1959, che si terrà a Canobbio il 24 maggio 1959.

Il presidente dava poi una relazione sulla situazione nel settore delle nuove fondazioni, e dopo alcune questioni di secondaria importanza alle eventuali la seduta era dichiarata chiusa.

G. M.

Da ricordare

Conto chèques postale. — Le Casse che dispongono del conto chèques postale hanno la possibilità di ridurre la spesa per l'invio di denaro all'Unione. Se una Cassa ad esempio ha fr. 15 000.— da mandare all'Unione, deve preparare la busta sigillata con distinta. Spesa cts. 50 più busta, lacca cts. 10; totale cts. 60.

Col sistema che è in uso presso tante banche e che pratica già qualche nostra Cassa, si spendono solo cts. 10.

Il cassiere riempie una polizza di versamento:

Mittente: Cassa Rurale di... (timbro).

Destinatario: Cassa Rurale di... « conto proprio ». Bisogna dunque mettere in evidenza che la somma è per il proprio conto, per ridurre la tassa del conto chèques a soli cts. 10. Inoltre si fa subito la girata all'Unione, che è gratuita.

Chèques sull'Unione. Le Casse che devono spesso far pagamenti improvvisi ed urgenti dovrebbero tenere disponibili degli chèques sull'Unione, i quali permettono di soddisfare a vista un cliente, che a sua volta può far circolare lo chèque fin che verrà pagato dall'Unione, anche presso altre banche.

Plinio Ceppi.

Attività di fondazione



Leontica

A metà del secolo scorso la Svizzera era in forte ritardo con lo sviluppo delle ferrovie, ma verso il 1900 la nostra rete era una delle più progredite e delle più estese. Così avvenne per la Valle di Blenio in forte ritardo con l'introduzione delle Casse Raiffeisen: sino a circa due anni fa era l'unico distretto ancora privo di Casse, mentre oggi ne conta già tre, dopo la fondazione avvenuta a Leontica il 22 aprile

u. s. con l'adesione di 31 soci. La lacuna si va quindi rapidamente colmando. La numerosa assemblea, ben diretta dal presidente del giorno on. sindaco Fiorini, ascoltava dapprima la presentazione degli statuti da parte del revisore Sig. Molinari, alla quale faceva seguito una nutrita discussione.

Passava poi alle elezioni, che davano per la direzione: Beretta Elvezio, presi-

dente, Ciani Luigi, Fiorini Carlo, Beretta Agostino e Beretta Antonio. Alla sorveglianza venivano eletti: Gandolfi Mario, presidente, Gianora Patrizio e Beretta Guido. La delicata carica di Cassiere è stata posta sulle spalle del Sig. Gianella-Toschini Vincenzo.

Le votazioni, a scrutinio segreto, furono laboriose, ma in definitiva diedero soddisfazione a tutti, perchè il risultato fu il frutto della libera scelta, in omaggio allo spirito democratico tanto caro alla gente della montagna. Ne è risultata una saggia distribuzione delle cariche tra soci del piano e soci del monte, e così il sindaco, che abita a Comprovasco, è diventato segretario della direzione, mentre il segretario comunale, che abita a Leontica, venne eletto presidente. Scambio di cariche: questa è democrazia!

Prima di chiudere la serata il presidente della federazione Ticino rivolgeva alla nuova cassa gli auguri per un rapido sviluppo, manifestando a quella popolazione montana la simpatia della già folta schiera di Casse Raiffeisen del Ticino.

Così anche un Comune sulla sponda destra della Valle godrà dei servizi del raiffeisenismo. Leontica è un simpatico comune a quota 800, su uno splendido terrazzo protetto da una bella corona di montagne. Gode di una invidiabile distesa di pascoli comodi, e con il raggruppamento in corso potrà veder incrementata la pastorizia e l'agricoltura, nella quale è tuttora occupata la maggior parte della popolazione della zona montana del comune.

Per chi non conosce la situazione geografica di questo comune, aggiungo che Leontica comprende parecchie frazioni, di cui una al piano, a gomito a gomito con Acquarossa: è Comprovasco, dove si trova la stazione terminale della Biasca-Aquarossa, e dove la popolazione si dedica all'artigianato, al commercio, agli impieghi. Parecchi, tra i quali anche abitanti delle frazioni montane, si spingono sino a Dongio, dove trovano lavoro nella camiceria, o a Torre, alla Cima-Norma. Alcuni raggiungono anche Biasca.

Il Comune beneficia di diverse organizzazioni, come la Cassa malati circondariale, il centro di scrematura e caseificio, il consorzio allevamento bestiame bovino, il consorzio bestiame caprino e ovino, il consorzio macchine agricole, la cassa assicurazione bestiame bovino, il consorzio sega circolare, lo sci-club.

La Cassa Raiffeisen porterà il comune verso l'indipendenza finanziaria e ne favorirà lo sviluppo, specie edilizio, agricolo e commerciale. Il raggruppamento, abbastanza avanzato, ridurrà le parcelle da 5700 a 1000 circa (quelle di Prugiasco da 10 600 a 800) e aumenterà le strade da

Km. 4500 a Km. 9500 ca. Farà seguito la nuova mappa, poi il Registro fondiario definitivo, con i molti vantaggi connessi.

L'augurio più schietto che la nuova istituzione, la sessantesima del Ticino, possa

segnare una tappa nella storia del Comune e che il raiffeisenismo possa anche a Leontica seminare tanto bene, moralmente e materialmente.

Plinio Ceppi.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Intendo costruire una casa di abitazione comperando un lotto in un terreno lottizzato dai proprietari. Come dovrei fare per garantirmi che vicino non si abbia a costruire un palazzo?

R. — Se i proprietari intendono che il loro appezzamento di terreno diventi una vera zona residenziale, non avranno difficoltà ad accettare delle limitazioni di altezza. Caso contrario Le restano due soluzioni: l'una quella di acquistare a rischio e pericolo, l'altra di rinunciare al contratto.

D. — Come debbo fare per ottenere il certificato ereditario relativo alla successione di mio padre?

R. — Occorre stendere una domanda alla Pretura unendo l'atto di morte e l'atto di famiglia intestato a Suo padre.

D. — Possiedo una casa stimata ufficialmente Fr. 15 000.—. Attualmente essa è gravata da 4 ipoteche per complessivi Fr. 10 000.—. Ho chiesto alla Cassa una ulteriore ipoteca di Fr. 4000.—. Mi è stato risposto che ci vuole, a lato della ipoteca, la fidejussione di due persone. Non è sufficiente il pegno?

R. — Non posso evidentemente giudicare io se il pegno offerto sia o meno sufficiente. Temo però, se i dirigenti della Sua Cassa hanno così deciso, che il valore venale dell'immobile non si scosti dalla stima, ragione per cui è prudente ottenere delle fidejussioni. Ciò che evidentemente sarebbe cosa superflua qualora l'immobile avesse un valore attualmente reperibile di almeno Fr. 25 000.—.

D. — Siamo in 4 fratelli. Intendiamo addivenire alla divisione della sostanza. E' possibile evitare l'imposta sul maggior valore immobiliare?

R. — Si eviti di includere nell'atto notarile i vari dati relativi alle singole attribuzioni. Nell'istromento di divisione si dirà che le parti sono reciprocamente tacitate, e che i conguagli eventuali sono

stati liquidati in sede separata. In tal modo la Stato non potrà percepire la imposta sul maggior valore immobiliare.

D. — Prossimamente mi viene a scadere una polizza sulla vita di Fr. 20 000.— e che non ho mai denunciato al fisco. Trattasi di una polizza di 25 anni or sono. Ora mi si chiede se devo o meno annunciarla al fisco. Cosa debbo rispondere.

R. — Risponda che Ella non autorizza la denuncia. Infatti nel Suo caso torna più utile il prelevamento della preventiva che non il pagamento delle imposte arretrate e della multa.

D. — Un mio amico, di professione falegname, ha una moglie troppo generosa. Essa, all'insaputa del marito, fa regali a destra e a sinistra.

E intanto i debiti si sono accumulati. Recentemente questo mio amico è venuto a conoscenza che la moglie ha regalato ad un nipote una stufa a nafta del valore di Fr. 500.—. Lo ha saputo perchè gli è pervenuta la fattura da parte del venditore.

Lei pensa che si possa far restituire la stufa?

R. — Nel caso specifico è indubbio che la signora ha ecceduto i limiti della rappresentanza dell'unione coniugale. Conseguentemente il marito si faccia subito avanti e reclami la restituzione della stufa. In caso di rifiuto della controparte dovrà iniziare una piccola causa avanti la Pretura del Suo distretto.

Avv. Emilio Induni

De tous les arguments, le plus difficile à réfuter est le silence.



Roues de Brouettes
avec pneu, pneu plein ou cerceau en fer.

FRITZ BÖGLI
atelier de construction
Langenthal-31
Tel. (063) 2 14 02

Imprimerie Favre & Favre S.A., Maupas 7, Lausanne

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

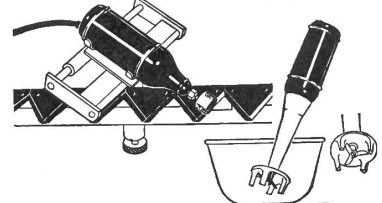
H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



Depuis 1948
M 555
Zinèbe Maag
contre la tavelure

Dr R. Maag S.A. Dielsdorf / Zurich



Atout AG
Burgdorf
Telephon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

Meilleur!
L'aiguiseur - **Atout**
avec guidage donne
un meilleur affûtage.
Produit suisse
Demandez prospectus gratuit

Contre un petit supplément de prix, livrable avec Mixer et à deux vitesses.

Pour le traitement
des pommes de terre

CUPRO
Maag

éprouvé dans les années à mildiou

VIRIFIX
(nouveau) marquant à la perfection

- résistent à la pluie
- ont une bonne suspension
- ne bouchent pas les jets

La Suisse raiffeiseniste à fin 1958

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1958

1051 Caisses Raiffeisen

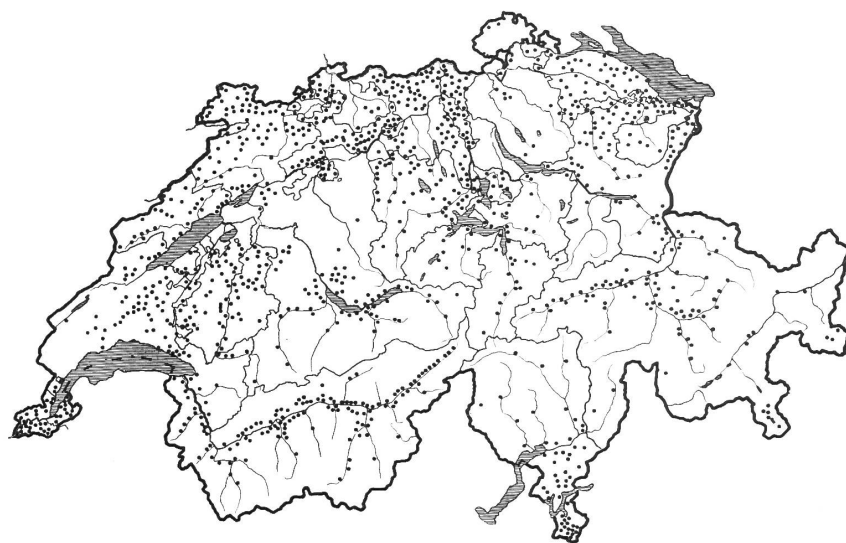
dont

327 en Suisse romande

618 en Suisse alémanique

65 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Sommes du bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	521	1 725	4 125	205	5 429	7 080
Appenzell R.-I.	3	249	1 585	3 723	140	4 351	6 833
Argovie	96	13 097	67 532	132 523	9 717	202 524	326 356
Bâle-Campagne	14	2 881	10 979	22 124	1 548	36 602	74 451
Berne	143	13 127	47 389	103 094	5 004	137 572	214 405
Fribourg	71	7 480	38 878	70 777	4 967	102 540	175 906
Genève	35	2 333	6 209	15 747	1 154	30 231	97 840
Glaris	1	166	843	2 057	76	2 268	2 078
Grisons	86	6 120	20 884	30 326	2 267	64 571	139 435
Lucerne	44	5 296	35 405	50 015	2 922	70 170	217 714
Neuchâtel	30	2 533	10 111	18 460	958	28 267	46 009
Nidwald	5	529	4 330	6 773	393	8 006	11 934
Obwald	4	477	2 515	4 688	271	6 776	10 196
Saint-Gall	83	16 530	97 648	200 462	16 718	331 073	882 476
Schaffhouse	3	389	1 967	3 807	302	6 437	8 018
Schwyz	14	2 390	14 569	22 294	1 325	31 536	54 759
Soleure	73	10 980	59 168	118 255	8 421	175 389	259 148
Tessin	58	3 128	525	1 185	354	24 445	46 638
Thurgovie	46	6 916	32 657	72 433	7 975	161 600	406 884
Uri	17	1 580	7 303	12 183	626	15 739	24 076
Valais	125	14 249	38 642	81 311	5 196	129 024	210 588
Vaud	75	6 703	22 230	45 008	4 042	73 060	155 337
Zoug	12	1 607	7 041	12 311	524	18 352	45 519
Zurich	10	794	3 767	7 317	653	14 434	26 239
1958	1 051	120 075	533 902	1 040 998	75 758	1 680 396	3 449 919
1957	1 040	117 189	515 794	985 837	71 345	1 577 577	3 333 558
Augmentation en 1958	11	2 886	18 108	55 161	4 413	102 819	116 361